L'Information Littéraire

Revue illustrée paraissant tous les deux mois pendant la période scolaire

ADMINISTRATION ET RÉDACTION :

J.-B. BAILLIÈRE & FILS, 19, rue Hautefeuille, PARIS (6e)
Téléphone : DANTON 96-02 et 03. — C. C. Postaux : Paris 202.. — R. C. Seine 7.432. — R. P. Seine C. A. 4.615

1re ANNÉE. — No 2. — MARS-AVRIL 1949

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE

DEUXIÈME PARTIE. — DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

constructrice d'architecte, il faut prendre le mot dans son acception platonicienne, et réaliser pour de bon les Formes de Bossuet. La pensée de Bossuet est une pensée concrète qui n'existe que par son application à l'objet qu'elle épouse, avec la fidélité ardente du prêtre, et qu'elle transmet avec la fidélité miraculeusement adéquate d'un art plus qu'humain. C'est dire, en appuyant sur les mots, qu'elle est toute pénétrée de foi.

Bossuet pense le monde — il tente de le penser — et Dieu lui-même, au point de vue de Dieu. Aussi emploie-t-il de droit la prosopopée naturelle à son imagination. Comme un prophète, il peut le faire parler : « ..., dit Dieu », dirait Péguy... Car la nature de Dieu explique notre être fait à son image, et la volonté de Dieu fait notre histoire. Mais quoique Bossuet ait traité *in extenso* de la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, et que la Trinité l'ait particulièrement enthousiasmé, il n'est peut-être pas nécessaire d'introduire à sa pensée par une théodicée spéciale. Car Bossuet n'est jamais un pur spéculatif, et le Dieu qu'il connaît c'est l'Emmanuel, Dieu avec nous, et qui s'adresse à nous pour nous demander notre amour. Certes il est trop pénétré de la grandeur et de l'immutabilité de la vérité pour faire de nos besoins des preuves : point pragmatiste à la manière de Chateaubriand, moins « anthropocentrique » — si l'on peut reprendre le terme nécessaire de l'abbé Bremond — que Pascal même. Il lui faut la vérité, mais il croit que cette vérité fait notre bonheur. Il n'envisage donc pas qu'on puisse disjoindre les deux termes : l'histoire et la fin du monde créé, c'est en quelque sorte l'application de l'absolu à l'humain dans sa contingence, pour un retour à l'absolu par la divinisation de l'humain. (Cf. *Sermons pour la Toussaint.*) Aussi un seul mot résume-t-il ce qu'il est nécessaire de savoir et de croire sur Dieu *et* sur nous-mêmes : celui de Providence. Et Brunetière, qui s'extasiait là-dessus, avait encore bien peu de foi en Bossuet, s'il a cru que celui-ci bornait cette affirmation chrétienne, fort commune au demeurant, à l'agencement de l'histoire et au gouvernement des peuples, ou tout au plus au salut de quelques âmes d'élite, comme Henriette d'Angleterre. La Providence, c'est tout ce que Dieu fait de nous et pour nous : la Création et les mystères du salut, sa gloire avec notre bonheur. Dans le panorama de Bossuet, Dieu est en quelque sorte la ligne d'horizon qui ordonne toute perspective, et l'on a toujours le droit de choisir sa ligne d'horizon, ou plus haut ou plus bas. Cette nécessaire subjectivité de l'histoire ou du penseur n'est soumise qu'à l'obligation de respecter les relations entre les termes du paysage. Or Rébelliau a prouvé que Bossuet, en tant qu'historien, avec cette restriction que le genre apologétique ne doit pas l'histoire d'une époque ou d'un homme mais l'explication des faits qui concernent la démonstration, et que Bossuet comprend moins celles des passions qui ne l'émeuvent pas, Bossuet est un historien suffisamment objectif et informé pour son temps. Que lui faut-il pour être un penseur ? L'usage sincère de la logique humaine, un « *fair play* » rationnel ou une loyauté sentimentale, que Gide ne trouve pas chez lui. Il écrit dans son *Journal* (p. 534), à propos de la tactique semi-cartésienne, semi-croyante par quoi débutent les *Elévations* : « *Tout cela est lamentable et déshonnête. Je puis renoncer ma raison, je ne la puis contourner* »; et cette formule de fidélité incurieuse du *Sermon sur l'Eglise* (de 1660) : « *Il est impossible qu'il enseigne bien puisqu'il n'enseigne pas dans l'Eglise* » lui paraît exprimer admirablement la foi catholique quand elle est (inconsciemment) une mauvaise foi. Aussi faudra-t-il, plutôt que de nous arrêter à la qualification historique des idées elles-mêmes, nous demander à quel mode de pensée ressortissent les démarches apologétiques de Bossuet.

DIEU ET L'HOMME

L'ŒUVRE DE DIEU : Le Dieu créateur de Bossuet n'est évidemment pas le dieu indifférent des philosophes, ce lointain premier moteur du monde. Sa création est au contraire joyeuse et appliquée, comme dans la *Genèse*, « *Et erant valde bona* ». Elle est amoureuse et exaltante : « *Et voici le trait le plus admirable de cette divine ressemblance : Dieu se connaît et se contemple; sa vie, c'est de se connaître; et parce que l'homme est son image, il veut aussi qu'il le connaisse être éternel, immense, infini, exempt de toute matière, libre de toutes limites, dégagé de toute imperfection. Chrétiens, quel est ce miracle ?... O éternité, ô infinité ! dit saint Augustin, que nos sens ne soupçonnent pas seulement, par où donc es-tu entrée dans nos âmes ?* » Et l'argument spiritualiste de l'immortalité à cause de la pensée, éclate dans ce *Sermon sur la Mort*, en cri de triomphe : « *Que s'il est ainsi, chrétiens, qui ne voit que toute la nature conjurée ensemble n'est pas capable d'éteindre un si beau rayon de la puissance qui la soutient; et que notre âme, supérieure au monde et à toutes les vertus qui le composent, n'a rien à craindre que de son auteur ?* » Fierté de l'homme, mais en rapport à Dieu, ainsi que tout ce que Dieu lui a donné : « *L'homme donc est établi le médiateur de la nature visible... Encore que, selon le corps, il soit renfermé dans le monde, il a un esprit et un cœur qui est plus grand que le monde, afin que, contemplant l'univers entier et le ramassant en lui-même, il l'offre, il le sanctifie, il le consacre*

au Dieu vivant : si bien qu'il n'est le contemplateur et le mystérieux abrégé de la nature visible, qu'afin d'être pour elle, par un saint amour, le prêtre et l'adorateur de la nature invisible et intellectuelle. » (*Annonciation,* 1662.)

*
* *

L'HISTOIRE SELON DIEU : Dieu s'étant rendu l'homme nécessaire, la logique de Dieu fait qu'il aime « *à gouverner ce qu'il avait tant aimé à faire et ce qu'il avait lui-même jugé digne de sa sagesse* ». Le plaisir de Dieu — et même son *bon* plaisir — fait le fondement des *Sermons sur la Providence,* des oraisons funèbres, du *Discours sur l'Histoire universelle,* et même de la *Politique tirée de l'Ecriture Sainte.* Si l'on objecte que cette réduction transcendante est plutôt un refus d'explication, qu'on veuille remarquer que Bossuet est parfaitement libre, comme son maître Polybe, dans l'étude des causes secondes où les hommes sont acteurs pour de bon — la métaphysique et l'histoire proprement dite ont chacune leur plan — et qu'il aime les héros, les grands peuples et son pays, assez généreusement pour que leurs destinées, au lieu d'être un film sans consistance qui se déroulerait en rêve aux yeux d'un idéaliste ironique comme Platon, l'empoignent réellement et lui donnent la sagacité du cœur. Il faut constater les tendances positives — on a même dit « positivistes » — de cet esprit classique, cultivé par Aristote et Hobbes et initié à la réalité du gouvernement par ses traditions de famille, au point qu'un historien issu de Fustel de Coulanges recevrait, avec un sens légèrement différent, son principe que « *la religion et le gouvernement politique sont les deux points sur lesquels roulent les choses humaines.* Sa *Politique* est tout à fait comparable à celle d'Aristote faisant l'analyse comparée des cités grecques, trop limitée comme celle-ci, mais un peu moins puisque Bossuet connaît les Juifs, la cité antique et la monarchie française.

*
* *

DIVINITÉ DE L'HOMME ET MORALE : Et pour trouver l'homme dans son essence personnelle, il n'a pas à opposer, comme dans l'univers déchiré des Romantiques, l'individuel au social. La patrie est « *la société des choses divines et humaines* » (*Polit.,* I, VI) — on dirait que Bossuet traduit Cicéron — et « *les peuples ne durent que tant qu'il y a des élus à tirer de leur multitude* », posait-il dès 1648. Cette même morale, qui fait la valeur et la force des sociétés, est toute relative au salut. On a pu faire une sagesse de Bossuet en groupant ses analyses morales et ses préceptes de bon sens profane; ils sont valables en toute situation, comme ses analyses historiques, mais Bossuet n'a pu, ni voulu, constituer une morale indépendante. « *On veut de la morale dans les sermons et on a raison, pourvu qu'on entende que la morale chrétienne est fondée sur les mystères du Christianisme.* » (*Sur l'unité de l'Eglise,* 1681). Leur vivante association fait la splendeur touchante de la prédication des belles années, de 1660 à 1684. Et même dans les livres douloureux de la vieillesse, *Maximes et Réflexions sur la Comédie,* et *Traité de la Concupiscence* (1694), si Bossuet s'ensanglante vainement pour concilier la vie humaine et les exigences chrétiennes, ce n'est pas qu'il ait oublié un des termes composants, c'est que sa foi devenue impatiente veut passer à l'assouvissement mystique.

D'ordinaire chez lui, et particulièrement dans la direction spirituelle, l'action et la contemplation se supportent et se fortifient réciproquement. Car le mystère de l'homme est au fond le « mystère de Jésus » (il a le mot, lui aussi). L'Incarnation et la Rédemption sont au cœur de chacun de nous. « *C'est la parfaite explication de cette parole :* « Je suis la voie » *comme homme; comme fils de Dieu,* « je suis » *ainsi que mon Père,* « la vérité et la vie ». *Voilà le mystère, voilà l'espérance, voilà la foi des chrétiens :* tenir le fils qui s'est fait visible, *pour s'élever par lui et trouver en lui l'invisible vérité de Dieu. Ah ! que Dieu est proche de nous ! que Dieu est en nous par Jésus-Christ !* » (*Médit. Evang.,* LXXXV[e] jour). Et même nous tenons la Trinité. Ce dogme, et cela situe la hauteur de vol de l'aigle, n'est pas moins aimé que les autres plus émouvants. Bossuet répète l'explication traditionnelle par la trinité interne de l'homme, qui est un symbole anthropomorphique, mais son itinéraire préféré consiste à suivre hardiment l'Ecriture pour expliquer l'homme par Dieu : « *O Dieu ! Père, Fils et Saint-Esprit, je me reconnais en tout et partout fait à votre image, à l'image de la Trinité... puisque même l'union que vous voulez établir entre nous, est l'image imparfaite de votre parfaite union.* » (*Ibid.,* XXV[e] jour.) « *Que l'élévation de l'homme est un grand mystère ! Tout le mystère de Dieu et toute cette éternelle et intime communication du Père et du Fils y est déclarée; et c'est ainsi que* « Dieu est tout à tous », *selon l'expression de saint Paul* » (LXII[e] jour).

C'est pourquoi l'homme ne marchera pas « *sans règle et sans conduite au gré de ses aveugles désirs* ». La morale chrétienne « *commence par le principe. Elle rapporte à Dieu auquel elle nous lie par un amour chaste, l'homme tout entier, et dans sa racine, et dans ses branches, et dans ses*

fruits; c'est-à-dire dans sa nature, dans ses facultés, dans toutes ses opérations... Enfin elle n'oublie rien pour soumettre le corps à l'esprit, et l'esprit tout entier à Dieu. » (*Sur la Divinité de J.-C.*, 1665.) L'exemplaire de la morale, c'est Jésus-Christ, le pleinement homme, plus constant que le héros stoïcien, l'ami le plus sûr, modèle exquis d' « honnêteté ». Bossuet le contemple en tous ses états avec la même tendresse que Jésus-Christ a pour nous. « *Tradebat autem judicanti se injuste.* » C'est le principe de notre générosité. C'est le lien de notre société où les pauvres ont tant de dignité, par le choix de Jésus-Christ. L'Eglise coïncide avec le corps mystique, et c'est pour avoir cru à cette identité littéralement, et, si j'ose dire, administrativement, autant que sous l'empire des idées régnantes sur l'unité de religion, que Bossuet n'a pu être tolérant; et sa charité apostolique s'est réjouie de mesures qui nous paraissent bien peu charitables... Des préjugés assez nombreux s'introduisent ainsi dans ses axiomes d'éternité, et s'y installent d'autant plus facilement que la sécurité monarchique et la fierté optimiste du Français du XVIIe siècle ne l'avertissent point, du moins avant son propre déclin, que la terre pourrait manquer sous ses pas. L'heureux homme !...

Nous l'envions aussi d'avoir été sain, moralement et physiquement, au point de juger notre liberté évidente sans démonstration. Un janséniste ou un augustinien, psychologue plus que métaphysicien, tremblera à cause de son expérience du mal : et c'est Pascal, et peut-être Bossuet vieilli. Mais quand il enseigne en chaire, ou qu'il explique la philosophie au Dauphin, la parole de Dieu et la raison l'assurent également. C'est pourquoi, de toutes les solutions données au problème de la grâce et du libre arbitre, il préfère résolument la solution thomiste qui donne à Dieu le maximum. « *Ainsi on peut dire que c'est Dieu qui nous fait agir, sans craindre que pour cela notre liberté soit diminuée; puisqu'enfin il agit en nous comme un principe intime et conjoint, et qu'il nous fait agir comme nous nous faisons agir nous-mêmes, ne nous faisant agir que par notre propre action.* » (*Libre arbitre*, chap. X.) En somme, Dieu assure tellement Bossuet dans sa personnalité que Bossuet n'est pas tenté de lésiner sur la part de Dieu !

*
* *

SPIRITUALITÉ : C'est par la foi que Dieu l'assure et non par l'expérience mystique. Bossuet a été averti bien tard, par Fénelon, de l'importance des voies mystiques. Il s'y mit de bonne foi et son étude des textes fut exhaustive et synthétique, comme à son ordinaire. Il avait d'ailleurs été formé à la spiritualité carmélitaine, fort répandue en France depuis la Contre-Réforme, par son directeur le R. P. Carme René de Saint-Albert († 1691), mais sans théorie, et je crois bien qu'il dut se reconnaître dans la solidité de sainte Thérèse. Mais quelque utile que soit l'enseignement des saints, il ne balance pas un instant l'autorité de l'Ecriture et de la Tradition, que d'ailleurs il ne peut contredire. « *Personne ne peut dire que de tels raisonnements soient absolument nécessaires au chrétien, ou que la foi pure et nue ne lui soit pas suffisante, ou même que tous ces raisonnements bons et solides mais humains, ne doivent pas finalement se réduire à la simplicité de la foi.* » (*Etats d'oraison*, Second traité, p. 45.)

Simple et pratique, l'oraison est à la portée de tout chrétien dont elle alimente toute l'activité surnaturelle. « *Les principes de l'oraison sont les mêmes que ceux de la piété, dont l'oraison est le principal exercice; et les principes de la piété sont renfermés dans les trois vertus qu'on appelle théologales, la foi, l'espérance et la charité.* » (*Ibid.*, p. 1.) Les cardinales ou morales sont bien au-dessous, comme aussi les y mettra Péguy, autre défenseur de l'espérance. Ce qui expliquerait le mieux la lutte désolante de Bossuet contre Fénelon, ce serait peut-être la jalousie, non tant l'envie humaine — encore que certaines intrigues de Mme de Maintenon aient pu jouer un rôle provocateur — qu'une jalousie des dons de Dieu : envie à l'égard des êtres mieux doués pour s'adapter souplement à la grâce et qui possèdent une plénitude de sentiment que Bossuet a toujours crue ou rare ou bien imaginaire; amour jaloux des bienfaits de Dieu qui sont devenus le trésor propre de Bossuet et pour l'intégrité desquels il donnerait plus que sa vie. Il craint que les « nouveaux mystiques » — réservons en ce qui concerne Mme Guyon et Fénelon la qualification de « quiétistes » — ne détournent de contempler *l'humanité* du Christ, et, en altérant la sincérité que vérifient les œuvres, n'émoussent la foi précise des catholiques. Comme « l'indifférence des religions » achève le libertinage intellectuel, de même la sensibilité fénelonienne (bien malgré Fénelon !) s'épanouit, ou se dissout, dans le panthéisme déiste. Quant au désintéressement absolu du pur amour, il est impensable à celui qui donne à la morale comme fondement métaphysique notre volonté *naturelle* d'être heureux, il est ruineux et intolérable à l'homme qui a concentré ses énergies dans l'espérance chrétienne. Soit dit en passant, cette précision et cette rectitude de la volonté, étroite et rude peut-être, l'écartent absolument d'un Gide, fils spirituel de Fénelon, et son enfant prodigue, qu'allèchent sans cesse « *ces désirs qui courent éternellement sans rien prendre* », et dont les « variations » pourraient tirer de Bossuet toutes leurs épigraphes... Bossuet, si réfractaire

à tout esthétisme, craint que l'adoration effective de Dieu ne se perde vainement par le mysticisme incontrôlé en une simple admiration sensible.

Il est possible que cette spiritualité théologale, qui se termine *nécessairement* à notre béatitude, paraisse trop simple à des théologiens mystiques. Depuis sa méditation sur la brièveté de la vie (à 21 ans !), en passant par le *Panégyrique de saint Bernard* et les sermons *sur l'Ambition*, Bossuet s'y acheminait nécessairement. « La source de notre bonheur *c'est que ce Fils que Dieu aime et qu'il porte dans son sein avant que le monde fût et de toute éternité, se soit fait homme: en sorte que ne faisant qu'une seule et même personne* avec l'homme qui lui est uni, *il aime ce tout comme son Fils.* » (*Médit. Evang.*, LXIIe jour.) L'homme dans son corps mystique est refait sur l'Idée de Dieu, sous le sceau de l'unité. Morale et religion se rejoignent dans l'infini. Le génie de Bossuet, c'est de les avoir conduites si loin toutes les deux *ensemble.*

DES MÉTHODES

Convient-il maintenant, en se bouchant les oreilles pour ne pas entendre les sirènes, d'examiner par quelle dialectique il nous fait passer ? Bossuet croit et enseigne ce que croit ou enseigne l'Eglise catholique, et s'il eut quelques « opinions particulières », — gallicanisme, critères inexacts, étroitesses de la critique, rigorisme en morale — c'est qu'il croyait celles-ci nécessaires et universelles. C'est affaire à la théologie positive de le critiquer sur ces matières. Pour nous, une fois admis le postulat de Bossuet de l'identité de la foi avec la vérité, nous devons apprécier sa manière de croire puisqu'elle ne fait qu'un avec sa méthode de pensée, sauf toutefois dans les ouvrages de philosophie écrits pour le Dauphin où il se défend d'enseigner par voie d'autorité. Or, on peut dire qu'il n'est généralement pas fidéiste, malgré son cher Tertullien, et quoique ce soit une tentation pour la piété fervente et dans une apologétique du cœur, et je ne comprends pas très bien ce que M. Busson, dans sa belle *Religion des Classiques*, entend par « la foi confiante et lassée » de Bossuet. « *La connaissance de Dieu est la plus certaine, comme elle est la plus nécessaire de toutes celles que nous avons par raison.* » (*Libre arbitre*, ch. IV.) Cependant sa foi est bien moins rationalisée, je ne dis pas que celle d'un Descartes ou d'un Malebranche, tant c'est évident, mais que celle de la plupart des penseurs chrétiens : Bossuet pense rarement l'essence de Dieu sans les attributs chrétiens — aussi n'ai-je pas cru nécessaire de reconstruire à part sa théodicée.

Les preuves historiques le retiennent davantage et il croit certainement que le concours des événements providentiels peut apparaître aux regards bien disposés, et que la concordance magnifique des textes est une démonstration. C'est pourquoi il hait Richard Simon qui *morcelle* la vérité. Mais pour lui-même la grâce de Dieu n'est point passée par là : la foi lui est une évidence, au sens le plus fort, au sens cartésien du mot, ou une illumination, au sens augustinien. (Je ne sais s'il distingue lui-même.) « *Toute ma connaissance ne consistera qu'à me réveiller et à me rendre attentif aux simples et pures idées que je trouverai en moi-même dans les lumières de la foi, ou peut-être dans celles de la raison, aidée et dirigée par la foi même.* » (*Elév. Myst.*, ch. I.) C'est à la lettre qu'il *reconnaît* les vérités chrétiennes, et la foi se développe dans l'intelligence, vérifiant la célèbre formule de saint Augustin : « *Crede ut intellegas* ».

En dehors même de la foi, Dieu l'assure que notre raison ne nous trompe point, et Bossuet pourrait envisager avec le plus grand calme les exigences méthodiques des siècles futurs. « *Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de croire les choses parce qu'on veut qu'elles soient, et non parce qu'on a vu qu'elles sont en effet.* » (*Connaissance*, IX, 33.) Pasteur aimait à citer cette formule qu'on rencontrerait sans étonnement dans l'*Introduction à la médecine expérimentale.* Et les philosophes spéculatifs peuvent serrer comme un précieux talisman celle-ci, du *Traité du libre arbitre* (chap. IV) si souvent citée qu'on me sera peut-être reconnaissant de la citer exactement : « *Et on n'aurait pas moins de tort si on rejetait toute connaissance, aussitôt qu'on trouverait quelque chose qui arrêterait l'esprit; puisque telle est sa nature qu'il doit passer, par degrés, de ce qui est clair pour entendre ce qui est obscur, et de ce qui est certain pour entendre ce qui est douteux; et non pas détruire l'un aussitôt qu'il aura rencontré l'autre... La première règle de notre logique, c'est qu'il ne faut jamais abandonner les vérités une fois connues, quelque difficulté qui survienne, quand on veut les concilier; mais qu'il faut au contraire, pour ainsi parler, tenir toujours fortement comme les deux bouts de la chaîne, quoiqu'on ne voie pas toujours le milieu, par où l'enchaînement se continue.* »

La formule incomparable, comme on le voit, ne s'applique pas seulement au problème particulier de la grâce et de la liberté. Bossuet avait fait un traité particulier de *Logique*, qu'il avait, dit-il, tirée de Platon et d'Aristote. Cependant il serait exagéré de lui attribuer une théorie de la connaissance et même peut-être une psychologie complète de la foi; mais il donne de leurs

procédés à toutes deux d'excellents exemples et il en montre fort bien les ressorts. Quant à ses autorités en dehors du dogme strictement dit, « *Aristote l'a dit, mais le Saint-Esprit l'a prononcé avec plus de force* », dit-il en scandant vigoureusement (*Politique*, III, V), quand il faut définir le caractère moral du prince. Cet éclectisme non dissimulé peut en effet faire sourire. Mais sa naïveté est aussi sa force : Bossuet a pris de toutes mains, de la raison et de la foi, mais c'était toujours Dieu qui lui donnait. Et il a préféré la foi, amoureusement.

Cette foi, quelque dénuement sensible ou intellectuel qu'elle entraîne, n'est point inhumaine : « *C'est une loi établie pour tous les mystères du Christianisme qu'en passant à l'intelligence, ils se doivent premièrement présenter aux sens.* » (*Parole de Dieu*, 1661.) A quelque altitude qu'elle s'élève, la prédication de Bossuet procède donc concrètement, avec une pédagogie tout évangélique, et c'est de son objet que, merveilleusement respectueuse, son éloquence attend son efficacité. C'est pourquoi elle nous touche souvent, d'émotion ou d'admiration. Mais dans ce domaine il n'existe pas de critères objectifs pour forcer l'adhésion de l'esprit.

SITUATION

Le mérite de Bossuet, et, ma foi, son originalité, c'est que, sans être proprement mystique, avec la seule foi puisée dans l'Ecriture et la Tradition, il va droit à la lumière, et, encore une fois, la métaphore de l'aigle se trouve excellente. Le « discours » devient « intuition » dans cet esprit immédiat, prompt à la synthèse. Les fautes de Bossuet, dans son génie verbal et intellectuel du raccourci, seraient même des fautes d'impatience... Ainsi la Bible n'est plus un livre : c'est la fulguration du Buisson ardent. La Tradition n'est pas cet ennuyeux canal planté de l'histoire des Conciles, c'est une source vive. Et pour définir un éclectisme aussi personnel et une situation non prévue dans les catégories que prépare d'avance l'histoire des idées, si l'on me permet de proposer l'ébauche d'un mythe, je raconterai que Bossuet arrive maintenant à l'Elysée des philosophes — le temps, dans ces pays-là, ne fait rien à l'affaire — mais il lui faut un avocat pour y être reçu. Et pourquoi ne donnerais-je pas Bergson à ce semi-cartésien, si peu évolutionniste, qui tend intuitivement aux régions suprêmes ? Tous deux grands lecteurs de saint Jean ! Que si, dédaignant cette fausse gloire, Bossuet refuse d'être défendu, je pourrais rappeler au « dieu des philosophes » et non seulement « d'Abraham, d'Isaac et de Jacob », à l'Un même de Platon, qu'il nous a initiés, nous compliqués et réfractaires, par la vision la plus harmonieuse et la plus cordiale de l'unité.

Thérèse GOYET.

Ouvrages utilisés dans cette étude

I. — *Textes de Bossuet*

Œuvres oratoires. Edition critique par J. Lebarq, revue par Urbain et Lévesque. Bruges-Paris (Desclée de Brouwer), 1926, 7 vol., avec grammaire, lexique, table des textes, index analytique et tableau chronologique. Nécessaire et presque suffisant.

Correspondance, édition critique par Urbain et Lévesque. Collection des « Grands Ecrivains de la France », Paris, Hachette, 1909-1929, 15 vol. avec index et table.

C'est un monument historique. Rarement intime, cette correspondance est personnelle avec éclat.

Les collections d'œuvres complètes sont toutes mauvaises. Je cite d'après celle de Bar-le-Duc, Guérin, 1870, 12 vol.

Traité de la Concupiscence, édité par Urbain et Lévesque, Paris, « Les Textes Français », 1930.

Les mêmes ont présenté les *Maximes et Réflexions sur la Comédie* sous le titre *L'Eglise et le Théâtre*, dans la collection « la Vie chrétienne », Paris, Grasset, 6ᵉ éd., 1930.

E. Lévesque a édité le second traité de l'*Instruction sur les Etats d'oraison*. Paris, Firmin-Didot, 1897, d'après un manuscrit inédit à Saint-Sulpice.

La *Revue Bossuet*, de 1900 à 1911, à l'occasion du centenaire de 1904, a étudié les problèmes pendants de biographie, et publié des textes pour préparer l'édition de la *Correspondance*, ainsi que d'excellents articles de Lévesque, Strowsky, etc. Dans la livraison de décembre 1906, notes tout à fait remarquables de Bossuet sur l'oraison, non datées.

Œuvres choisies, par J. Calvet. Paris, Hatier, 13ᵉ édition, 1941.

Oraisons funèbres, par P. Jacquinet. Paris, Belin, 1885. Renseignements historiques abondants et sûrs.

II. — *Etudes*

La biographie la plus intéressante reste celle du secrétaire Ledieu, mais elle est surtout consacrée à la vieillesse : *Mémoires et Journal*, dans la vieille édition de l'abbé Guettée, Paris, 1857, 4 vol. — ou abrégée par Urbain et Lévesque, sous le titre : *Les dernières années de Bossuet*. Paris, Desclée, 1929. 2 vol.

Pour l'intelligence historique, avec une suffisante bibliographie, voir :

J. Calvet. *Bossuet, l'homme et l'œuvre*, Paris, Boivin, 1941, et *La littérature religieuse de François de Sales à Fénelon*, Paris, De Gigord, 1938.

Excellente et concise mise au point biographique, bibliographique et doctrinale, par un des éditeurs de la *Correspondance*, E. Lévesque, à l'article *Bossuet* du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey, t. IX, 1937.

Les différents articles de Sainte-Beuve ont été réunis dans la collection des « Grands Ecrivains Français », Paris, Garnier, 1938, sous le titre : *XVIIe siècle. Ecrivains et Orateurs religieux.*

Les articles de Brunetière ont été réunis en un volume, *Bossuet*, Paris, 1901.

A. Rébelliau a consacré sa thèse à l'étude des sources et de la méthode de l'*Histoire des Variations*, sous le titre de : *Bossuet, historien du Protestantisme*, Paris, 1891, et il a donné une étude générale plus sévère mais judicieusement équilibrée, *Bossuet*, Paris (« Les Grands Ecrivains Français »), 1900. Importante série d'articles historiques dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1919, 1920, 1922, 1927. Ceux de 1927 (15 oct., 1er nov., 15 nov.) expliquent le Carême du Louvre par rapport à Louis XIV.

H. Brémond présente Bossuet sous un jour assez paradoxal mais qui excite à penser, dans son *Apologie pour Fénelon*, Paris, Perrin, 1910, et dans l'introduction à 3 volumes de textes choisis, Paris, Plon, 1909.

Pour le cartésianisme de Bossuet, voir H. Busson, *La Religion des Classiques (1660-1685)*, Paris, Presses Universitaires, 1948.

On aura beaucoup de plaisir à voir réunis les différents visages, souriants le plus souvent, de Bossuet, grâce à : André Virely, *Bossuet, essai d'iconographie*, Mâcon, Protat frères, 1938.

Le centenaire de Chateaubriand et des Mémoires d'Outre-Tombe

La clôture, à la date du 31 janvier 1949, de l'admirable exposition organisée à la Bibliothèque Nationale par M. Julien Cain, M. Pierre Josserand et leurs collaborateurs, a marqué la fin des manifestations que suscita le centenaire de Chateaubriand. Elles avaient été inaugurées à Paris, au début de juillet 1948, par une messe célébrée dans l'église des Missions Etrangères où s'étaient déroulées, l'autre siècle, les obsèques parisiennes, peu solennelles, de l'écrivain presque octogénaire. Des fêtes à Saint-Malo, à Combourg, à Rennes; puis, en automne à la Sorbonne, une série de conférences — les « Journées Chateaubriand » — auxquelles assistèrent des représentants de plusieurs Universités étrangères; le 16 novembre enfin, une cérémonie officielle au grand amphithéâtre, présidée par le Ministre de l'Education Nationale, M. Yvon Delbos — telles furent les principales étapes de cette commémoration. Le maître du romantisme français, l'initiateur de notre poésie et de notre littérature au XIXe siècle a reçu un hommage digne de lui, attendu et applaudi par tous ceux qui lui ont conservé leur ferveur.

RETOUR A CHATEAUBRIAND

Mais ce qu'ils n'avaient peut-être pas espéré, c'est le retentissement profond de cet hommage dans l'âme du public lettré, c'est autour de lui, la curiosité et la sympathie du « public tout court ». Les manifestations et les publications auxquelles le centenaire a donné lieu ont montré quelle prise extraordinaire et directe l'inspiration et l'art de Chateaubriand ont conservée ou retrouvée sur nos contemporains. Le temps est révolu des ironies irrévérencieuses, des sarcasmes et des brocards qui sévissaient au début de ce siècle. Parce qu'on croyait alors acquis et mathématiquement démontré que le voyage de Chateaubriand en Amérique n'avait été qu'une prodigieuse « fiction », toutes les affirmations de l'écrivain ou du politique apparaissaient suspectes; on le plaçait en posture perpétuelle d'accusé; on s'en prenait à sa vanité qu'on tenait pour immense; on discutait son art même et les « artifices » de sa poésie.

Ce « climat » de malveillance a disparu. Sans nier les faiblesses de l'homme, on s'efforce à lui rendre justice. Et l'on mesure mieux la grandeur et l'influence de l'écrivain. Il n'est plus même possible de ne voir en celui-ci que l'inépuisable source de la mélancolie moderne. Ni « le vicomte »; ni « René »; mais Chateaubriand tout court, un grand artiste et un grand esprit. Et si proche de nous ! De tous les romantiques d'envergure, c'est lui que notre époque tragique, orageuse et trouble eût le moins étonné. Il s'était penché sur nos « futuritions ». Il avait prévu nos inquiétudes, prédit le proche avènement de la démocratie, les convulsions de la planète en gésine d'une société nouvelle qu'il souhaitait évangélique et chrétienne, affirmé en fin de compte, l'espérance : « Un avenir sera... »

LA PREMIÈRE PUBLICATION DES « MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE »

Avec le centenaire de Chateaubriand coïncidait le centenaire des *Mémoires d'Outre-Tombe*. Pour cette œuvre suprême aussi, par laquelle il entendait se léguer à la postérité, ce fut l'occasion d'une revanche et d'une réparation.

En 1826 Chateaubriand avait entrepris de réunir et de publier la collection de ses ouvrages; « pièces justificatives », déclarait-il dans une préface, pour les futurs « Mémoires de ma vie ». Pressentait-il, ou sentait-il que, des *Natchez* aux *Etudes Historiques* et à l'*Histoire de France* inachevée, l'édifice ainsi constitué ne tarderait pas à laisser voir des lézardes ? La publication collective venait à peine de se terminer qu'en septembre 1831 Sainte-Beuve osait écrire : « On commence à croire que, sans cette tour solitaire de *René*, qui s'en détache et monte dans les nues, l'édifice entier de Chateaubriand se discernerait confusément à distance ». C'était trop dur, et c'était injuste. Que d'admirables pages on continue aujourd'hui de relire dans *Atala*, les *Martyrs*, l'*Itinéraire*, ou le *Génie !* Combien d'autres restent à découvrir dans les pamphlets, les articles

de polémique, ou la *Vie de Rancé !* Mais enfin, du vaste édifice le temps a délabré plus d'un monument. Les *Mémoires d'Outre-Tombe* résument toutes les œuvres antérieures, sans oublier l'œuvre de l'ambassadeur et de l'homme d'Etat, diversion magnifique; leur ample et audacieuse construction étaie tous ces autres monuments et les encercle entre des murs solides qui défient les siècles.

Ils n'avaient point été publiés cependant tels que leur auteur les avait d'abord établis: lui-même, entre l'année 1841 où il les acheva, et les semaines qui précédèrent sa mort, se crut obligé de les réduire et de les mutiler. Et, par un surcroît d'infortune, ses exécuteurs testamentaires, subissant à leur tour la pression des scrupules et des circonstances, se virent contraints de les défigurer. Dans les douze volumes qu'ils éditèrent de 1848 à 1850, les *Mémoires* se présentaient sous la forme d'une succession de chapitres sans ordonnance et sans lien : nul classement logique: ni livres, ni parties; Chateaubriand, dans sa vieillesse, avait-il perdu le sens des grandes architectures ? Le public fut déçu. Sainte-Beuve traduisit sans détours le sentiment général : un « immense désappointement ».

LA GENÈSE DOULOUREUSE DES « MÉMOIRES »

Que s'était-il donc passé ? Pour le comprendre il faut connaître l'histoire douloureuse des *Mémoires,* depuis leur conception première jusqu'à leur publication. Cette histoire, révélée récemment, a été mise au point à l'occasion du Centenaire.

C'est en novembre 1803, à Rome, auprès du sépulcre à peine refermé de Pauline de Beaumont que Chateaubriand conçut la première idée d'écrire ses « souvenirs ». auxquels, dès ce moment, il se refusait à donner le caractère d'une confession. Il mandait alors à Joubert : « Il ne faut présenter au monde que ce qui est beau. » Il commença la rédaction des « *Mémoires de ma vie* », à l'automne de 1809, dans la solitude de la Vallée-aux-Loups. Au dessein esthétique se substituait une intention psychologique : « J'écris principalement, affirmait l'auteur dans une brève préface, pour rendre compte de moi-même à moi-même... Je veux expliquer mon inexplicable cœur. » La première partie de cette rédaction — dix ou douze livres qui menaient le récit jusqu'en 1800 — était terminée en 1826, peut-être dès la fin de 1822; elle se déroulait sur un ton simple et familier.

Au lendemain de 1830, Chateaubriand « agrandit » son dessein : en même temps que son portrait, il décide de dresser dans ses *Mémoires* celui de son époque : « Si j'étais destiné à vivre, assure-t-il bientôt dans sa *Préface testamentaire,* je représenterais dans ma personne, représentée dans mes Mémoires, l'épopée de mon temps. » L'épopée, grand mot et hautement significatif. Une épopée destinée à paraître seulement quelque cinquante ans après sa mort. Les *Mémoires de ma vie* vont faire place aux *Mémoires d'Outre-Tombe.*

Pour les rédiger en paix, cependant, l'auteur dut assurer le pain de sa vieillesse. « La triste nécessité qui m'a toujours tenu le pied sur la gorge, gémissait-il en 1846, dans l'*Avant-Propos* définitif, m'a forcé de vendre mes *Mémoires.* » Méfait du fatal argent ! Une société, constituée en 1836, se rendit propriétaire de l'œuvre encore inachevée; elle assumait, certes, quelques risques; elle assurait à Chateaubriand le paiement immédiat d'une somme de 156.000 francs, et le versement d'une pension viagère. Elle acquérait, en contre-partie, le droit d'éditer les *Mémoires d'Outre-Tombe* dès que cette tombe serait refermée, au lendemain même de la mort de l'auteur. Plus de délai posthume ! L'éclairage dans lequel Chateaubriand avait voulu placer son ouvrage était ainsi modifié. Il regrettait d'avoir « hypothéqué sa tombe », portant durement le poids de ses chaînes d'or.

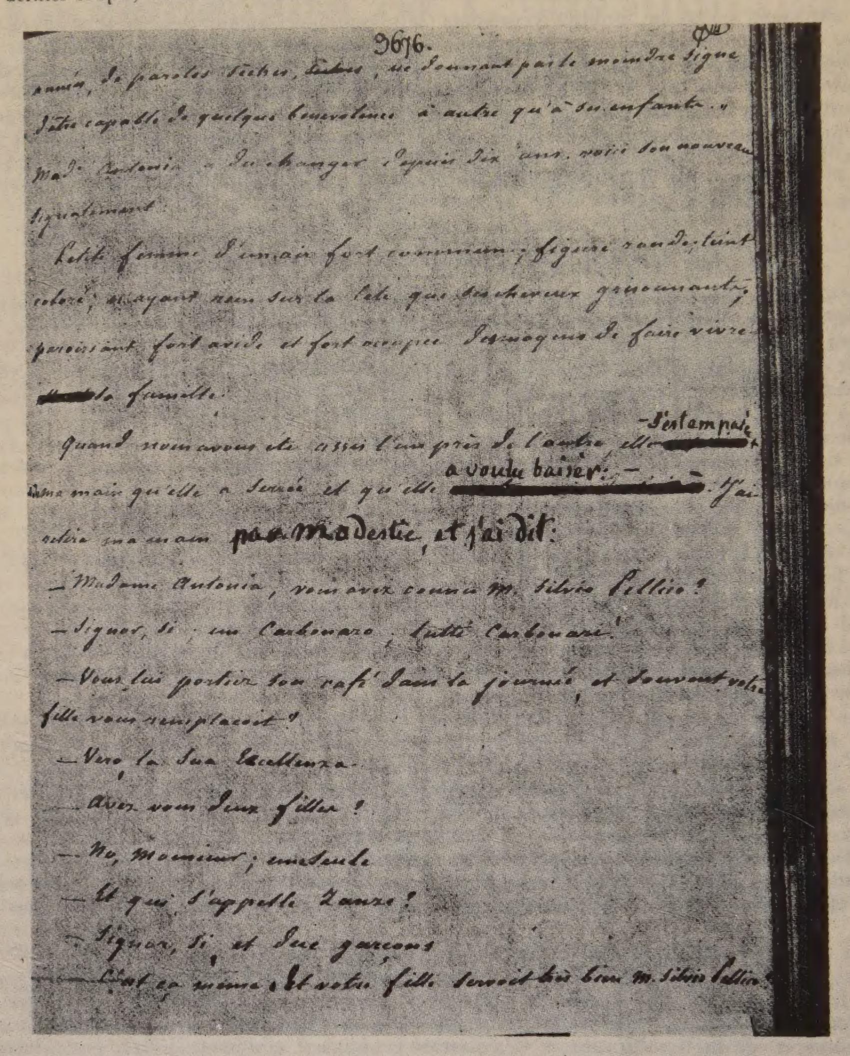
C'est dans ces conditions qu'il acheva courageusement ses *Mémoires,* de 1836 à 1839; il les revit dans les années suivantes et leur ajouta une conclusion. A l'automne de 1841, vraisemblablement le I[er] novembre, il y apposa le point final. L'œuvre se présentait alors en quatre parties, admirablement équilibrées, — la troisième divisée en deux « époques », avec deux titres successifs : « De Bonaparte, de la Restauration. » Ces parties groupaient cinquante livres, eux-mêmes subdivisés entre de multiples chapitres, moins pour le pittoresque que pour la parfaite commodité du lecteur. Architecture claire et harmonieuse : entre les livres jouent les contrastes et les correspondances; car l'auteur s'est ingénié à varier la diversité des thèmes et des tons : « J'y travaille depuis si longtemps, écrivait-il dès 1834, qu'il me serait impossible d'en changer l'ordonnance, les *jours* et les *dispositions...* »

LES DERNIERS REMANIEMENTS

Il les changea cependant. En 1844, les actionnaires de la « Société propriétaire des *Mémoires* », las d'attendre sa fin, vendirent au turbulent Emile de Girardin le droit de publier le premier

ce chef-d'œuvre posthume dans la *Presse*. Les *Mémoires* déchiquetés et laminés, passer comme un roman populaire, par « l'ignoble filière du feuilleton » !

Mais Chateaubriand s'indignait en vain; la lettre des contrats le ligotait. Au moins, jusqu'à son dernier soupir, demeurait-il maître de son texte; seul le manuscrit qu'on trouverait au pied de


3616.

amie, de paroles sèches, dures, ne donnant pas le moindre signe d'être capable de quelque bienveillance à autre qu'à ses enfants. »

Mad. Antonia a dû changer depuis dix ans; voici son nouveau signalement:

Petite femme d'un air fort commun; figure ronde; teint coloré; n'ayant rien sur la tête que ses cheveux grisonnants; paraissant fort avide et fort occupée des moyens de faire vivre sa famille.

Quand nous avons été assis l'un près de l'autre, elle s'est emparée de ma main qu'elle a serrée et qu'elle a voulu baiser: — J'ai retiré ma main par modestie, et j'ai dit:

— Madame Antonia, vous avez connu M. Silvio Pellico?

— Signor, si; un Carbonaro, tutti Carbonari!

— Vous lui portiez son café dans la journée, et souvent votre fille vous remplaçait?

— Vero, la Sua Eccellenza.

— Avez-vous deux filles?

— No, monsieur; une seule

— Et qui s'appelle Zanze?

— Signor, si, et due garçons

— C'est ça même. Et votre fille servait très bien M. Silvio Pellico.

Fig. 1. — *Une page des Mémoires d'Outre-Tombe dans le manuscrit de 1840-1845 (Quatrième Partie, livre VII; entrevue à Venise avec la mère de Zanze). Ecriture du secrétaire Pilorge. Corrections de Chateaubriand (Collection Edouard Champion)* (1).

(1) Nous devons ce cliché à l'obligeance de la Librairie Delagrave que nous remercions ici.

son lit funèbre devait faire foi pour la publication. Il usa de son droit : à distance nous jugeons, hélas ! qu'il en abusa. Du début de 1845 à l'automne de 1847, au cours de trois révisions laborieuses, discutées en détail à l'Abbaye-aux-Bois par le comité intime de ses amis et des amis de Mme Récamier, cédant en outre aux scrupules de Mme de Chateaubriand, il fit subir à ses *Mémoires* d'importantes mutilations. Il retrancha, dans la quatrième partie surtout, maint passage pour lequel la lumière trop crue du feuilleton lui apparaissait redoutable. C'est par pans entiers que des murs du monument s'écroulèrent. Disparurent ainsi « l'arrangement » en deux livres du *Congrès de Vérone* qu'il avait inséré dans ses *Mémoires*, où allait manquer la relation de ses hauts desseins politiques et de son ministère, une grande partie du livre lyrique racontant son « Séjour à Venise » en 1833, un livre entier contenant sa correspondance avec la duchesse de Berry, tout un chapitre de ses « ambassades » à Prague, etc. De cinquante livres l'ouvrage fut réduit à quarante-trois, qui se suivirent d'une seule teneur, les quatre divisions capitales ayant été supprimées. On a indiqué déjà que cette division en livres ne fut point respectée par les exécuteurs testamentaires, mandataires honnêtes, mais timorés.

LA RESTAURATION DES « MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE »

C'est ainsi que Chateaubriand ne réussit ni à écrire ses *Mémoires* tels qu'il les avait d'abord conçus, ni même à les faire publier sous la forme prudente et diminuée à laquelle il les avait réduits.

On a cru nécessaire, après cent ans, de remédier à tant d'infortunes et de malfaçons. En recourant aux manuscrits qui subsistent — et, pour la quatrième partie, le manuscrit personnel de Chateaubriand donné par lui-même à Mme Récamier et conservé actuellement dans la collection de notre regretté ami Edouard Champion, nous a révélé le texte de 1841-1845 — on a, dans toute la mesure du possible, reconstitué les *Mémoires d'Outre-Tombe* tels qu'ils se présentaient aux yeux de leur auteur jusqu'à l'automne de 1841, il crut avoir arrêté leur forme définitive. Ils ont ainsi recouvré, avec leurs quatre parties, leurs cinquante livres, — deux livres extraits du *Congrès de Vérone* tiennent la place de « l'arrangement » disparu — et la plupart des pages qui en avaient été arrachées (1). On croit avoir rendu ainsi son ampleur première et sa véritable architecture au monument trop longtemps délabré.

Après un siècle écoulé, les *Mémoires d'Outre-Tombe* apparaissent, selon son vœu, comme l'œuvre essentielle de Chateaubriand. C'est là qu'il faut le chercher tout entier. Ses faiblesses, ses vanités n'en sont point absentes; doivent-elles tant nous étonner ? Il était homme. Mais une grande âme vivifie tout l'ouvrage, qu'elle imprègne de poésie. Point n'est question de nier les défauts et les défaillances de Chateaubriand. Mais comme il savait prendre de la hauteur au-dessus des humaines misères ! Et comment ne point admirer en lui le sens assidu de la grandeur et de l'honneur, une inquiétude constante de l'absolu, dont le meilleur du romantisme est sorti, le mépris orgueilleux des biens matériels dans ses pauvretés comme dans ses magnificences, une foi obstinée dans la primauté de l'esprit ? Et au fond, tout au fond de cette âme bretonne, durs et durables comme le roc celtique où il a voulu que fussent scellés ses os, la passion de l'indépendance, le souci de la dignité individuelle, le fanatisme de la liberté.

Maurice LEVAILLANT.

---

(1) *Mémoires d'Outre-Tombe*, Edition du Centenaire, intégrale et critique, établie pour la première fois d'après tous les manuscrits, en partie inédite, avec une étude sur « Chateaubriand et les Mémoires d'Outre-Tombe », des variantes, des appendices et des notes. 4 vol. in-8, Flammarion, éditeur, 1948. — Une autre édition, dans la Bibliothèque de la Pléiade, rétablit en deux volumes, le texte des Mémoires tel qu'il aurait dû paraître dans l'édition originale si les exécuteurs testamentaires s'étaient rigoureusement conformés au vœu de Chateaubriand : *Mémoires d'Outre-Tombe*, édition nouvelle, établie d'après l'édition originale et les deux dernières copies du texte, par Maurice Levaillant et Georges Moulinier. Le tome I a paru en 1947; le tome II est sous presse. — Comme complément à ces deux ouvrages, on a publié enfin les pages du « Manuscrit de 1826 » venues jusqu'à nous : *Mémoires de ma vie, Livres I, II et III : Ma Jeunesse*, avec une introduction et des notes. Editions d'histoire et d'art. J. et R. Wittmann, 1948.

La lexicologie sociale

I

La lexicologie est une science peu connue du grand public. Même parmi les personnes cultivées, beaucoup s'imaginent qu'elle a pour unique objet la confection de dictionnaires, ouvrages dont on ne nie pas l'utilité, mais pour lesquels on éprouve un certain mépris.

Une telle ignorance ne doit pas être imputée au public, mais aux lexicologues eux-mêmes.

Mal connue, la lexicologie a suscité jusqu'ici peu de vocations. Un certain nombre d'ouvrages ont été consacrés à des vocabulaires d'écrivains appartenant pour la plupart à la fin du XIXe siècle. La réputation de ces ouvrages n'a pas franchi un cercle restreint de linguistes qui, à juste titre, les jugent avec sévérité (1).

Depuis un certain temps pourtant, certains savants réagissent contre une conception aussi périmée de la science. Citons ici les noms de Gilliéron, de Meillet et de F. Brunot, mentionnons les travaux de l'école allemande et suisse des *Woerter und Sachen* et ceux de J. Trier et von Wartburg, indiquons enfin que, dans leur enseignement, des maîtres comme M. Roques, Ch. Bruneau, A. Duraffour, etc., ont insufflé aux études de lexicologie une vie nouvelle. D'autre part, depuis 1943, un certain nombre de jeunes travailleurs réunis autour de M. Ch. Bruneau se sont mis à étudier systématiquement le vocabulaire des XVIIe et XIXe siècles. Leurs ouvrages, qui sont conçus sur un plan très différent des travaux antérieurs, dessinent une orientation nouvelle des études de vocabulaire.

Jusqu'alors la lexicologie était restée une discipline de caractère analytique : des études souvent détaillées et vétilleuses, menées sans aucun souci de la synthèse, classaient de manière irrationnelle les néologismes, les termes rares, les *hapax*, déchets de l'imagination verbale d'écrivains. On a l'impression quand on feuillette de tels travaux que, non seulement la méthode en lexicologie n'est pas encore fixée, mais que les auteurs ont des conceptions divergentes de l'objet même de la science.

II. — OBJET DE LA LEXICOLOGIE

Il est temps aujourd'hui d'abandonner le point de vue de Saussure (2), suivant lequel la linguistique serait une science absolument autonome. La langue étant un fait social, c'est l'histoire de la société qui explique l'évolution linguistique (3). Ce qui est vrai de la linguistique en général, l'est particulièrement de l'étude du lexique. En effet, si la grammaire « remonte toujours à des origines très anciennes, antérieures à la pensée savante », si « elle porte en elle le souvenir de mystiques spontanées » (4), le vocabulaire constitue au contraire, dans la langue, un élément mobile, soumis aux moindres variations de la société. Le problème qui se pose à notre science est un problème de sociologie et d'histoire. Aussi considérerons-nous les études de vocabulaire comme une discipline sociologique utilisant un matériel linguistique, ce matériel étant constitué par les mots.

Notre discipline se place à un point de vue particulier. Si nous examinons la nature des rapports qu'elle entretient avec les sciences voisines, nous pourrons, en même temps que nous dégagerons l'originalité de ce point de vue, nous efforcer de créer une méthode adéquate à son objet.

---

(1) Jusqu'à une date récente l'ensemble des travaux récents de lexicologie n'avait pas fait l'objet d'une étude critique : c'est à ce travail ingrat, mais utile, que nous nous sommes livrés récemment : A.-J. GREIMAS et G. MATORÉ : *La méthode en lexicologie. A propos de quelques thèses récentes, Romanische Forschungen*, 1948.

(2) Cette prise de position de Saussure s'explique historiquement. Elle est née d'une réaction très justifiée et elle a constitué pendant longtemps une hypothèse utile (et la seule possible) de travail.

(3) MEILLET, *Linguist. hist. et linguist. gén.*, t. I, p. 17.

(4) Ch. SERRUS, *La langue, le sens, la pensée*, p. 11.

III. — LA MÉTHODE EN LEXICOLOGIE

Science indépendante, la lexicologie se distingue d'un certain nombre de disciplines (la *Morphologie* et la *Stylistique*) avec lesquelles on l'a à tort confondue. Mais, d'autre part, les études de vocabulaire ne peuvent ignorer, comme elles l'ont fait jusqu'à présent, d'autres activités avec lesquelles elles présentent de remarquables affinités. Il n'existe pas de cloisons interscientifiques; la lexicologie qui se trouve au point de rencontre de plusieurs disciplines est bien placée pour utiliser les résultats auxquels ces sciences, dont quelques-unes ont déjà atteint un stade avancé, sont parvenues.

1° *La lexicologie se distingue de la morphologie* qui étudie elle aussi les mots, mais du point de vue de leur forme. Celle-ci n'intéresse pas le lexicologue pour qui le mot est avant tout une *unité sémantique*. Pour nous il n'existe pas un mot *chien* désignant à la fois le quadrupède domestique, une certaine pièce de fusil, un outil de tonnelier, etc.; nous constatons seulement l'existence d'un certain nombre d'*unités lexicologiques* que nous classons dans différents vocabulaires techniques et auxquelles une forme semblable ne confère aucune unité du point de vue notionnel. Aussi proposons-nous l'abandon immédiat de tout classement fondé sur la forme (5) (préfixes et suffixes, ordre alphabétique, etc.).

2° *La lexicologie se distingue de la stylistique.* — Celle-ci est l'étude d'un *choix* pratiqué par l'écrivain, alors que la lexicologie, étude du vocabulaire commun à une époque, ne se préoccupe pas de la valeur *esthétique* des éléments sur lesquels elle fonde ses démarches. Elle est souvent obligée, faute de documents, d'examiner le vocabulaire des auteurs; mais elle se défie *a priori* de celui-ci, de son caractère arbitraire, dépourvu de spontanéité.

3° *Rapports entre la lexicologie et la sociologie.* — La lexicologie, avons-nous dit, est une discipline sociologique. Toutefois elle présente des caractères qui lui sont propres. La place nous manque pour déterminer dans quelle mesure. Qu'il nous suffise d'apporter ici quelques précisions :

a) Bien que la lexicologie puisse étudier n'importe quelle société humaine, elle s'intéresse plus au *concret sociologique*, aux sociétés voisines de la nôtre, qu'aux « primitifs » de la sociologie durkheimienne (6).

b) La lexicologie ne considère pas les faits sociaux comme des *choses en soi*, étrangères à la conscience. Dépassant à la fois le point de vue « objectif » de Durkheim et celui de l'Interpsychologie de Tarde, elle s'efforce de saisir les faits sociaux à la fois d'un point de vue objectif, comme des *choses*, et subjectivement, à travers la conscience du sujet parlant. Le mot n'est pas pour elle une abstraction, c'est une réalité vue, sentie, comprise par des hommes (7).

c) Les études de vocabulaire se fondent sur l'histoire de la société, mais la lexicologie, science concrète, utilise seulement le matériel linguistique que sont les mots. Le vocabulaire est l'expression de la société : les mots sont *déterminés* et apparaissent à leur heure. *Coke* qui naît en France en 1773 est, pourrait-on dire, le premier signe de l'apparition en France de la grande industrie. Si *magasin* acquiert, vers la fin de la Restauration, son sens actuel, c'est que le capitalisme commercial qui se développe adjoint alors à l'ancienne *boutique*, un local où seront entreposées des marchandises achetées en gros. Quant à *progressivité* et à *individualisme*, qui apparaissent en 1833, ne marquent-ils pas les deux lignes de force entre lesquelles s'inscrit l'histoire de la société sous la Monarchie de Juillet ? (8). On pourrait multiplier de tels exemples.

4° *Rapports avec l'histoire.* — Bien que se distinguant nettement, par son point de vue et par sa méthode, des sciences historiques, la lexicologie ne peut méconnaître les enseignements de celles-ci. Si nos études ont peu de profit à tirer de l'histoire analytique, « historisante », elles utiliseront constamment les ouvrages relatifs à l'histoire économique et à l'histoire des mœurs. A condition qu'elle s'écarte des préoccupations biographiques qui sont trop souvent les siennes,

---

(5) Sauf les index et les dictionnaires destinés à un grand public pour lesquels le classement alphabétique s'impose évidemment.

(6) Notons ici que, dans certains cas, la lexicologie pourra utiliser le classement des faits sociaux établi par des ethnologues. C'est ainsi que notre classement des *techniques* se rapproche de celui préconisé par Mauss et Leroi-Gourhan.

(7) Pour les Existentialistes, « il n'y a pas plus de monde sans sujet que de sujet sans monde. C'est ce que la physique moderne est obligée de reconnaître en réintroduisant l'observateur dans l'univers newtonien. C'est l'homme qui donne au monde sa signification de monde, qui le soude à lui-même ». (E. Mounier, *Introduction aux Existentialismes*. Paris, Denoël, p. 84).

(8) G. Matoré. *Le Vocabulaire de la prose littéraire de 1833 à 1845*... En cours de publication.

l'histoire littéraire présente aussi pour nous un vif intérêt. Les matériaux apportés par ces différentes disciplines permettront au lexicologue d'établir les hypothèses de travail qui précéderont les recherches sur le vocabulaire. Mais c'est surtout la synthèse historique qui sera utilisée en lexicologie. Dans les deux disciplines, le point de vue est le même : toutes deux considèrent une époque donnée comme une totalité qu'on pourrait envisager avec un esprit généralisateur dans une *synthèse signifiante* (9).

5° *La psychologie* peut, elle aussi, nous apporter des renseignements utiles. On ne peut se livrer à une étude du vocabulaire des fonctions psychiques sans connaître certains travaux de psychologues.

6° *La statistique*. enfin, permettra de compléter la recherche des causes sociales, qui est l'objet même de notre étude, par les déterminations quantitatives et l'établissement de courbes et de graphiques.

Après avoir déterminé ce qui les unit aux sciences voisines, les études de vocabulaire se constitueront une méthode indépendante. Bien que la déduction puisse être utilisée par elle dans certains cas, la lexicologie emploiera surtout la méthode inductive. Voici par quelles démarches procédera notre étude :

1° DÉLIMITATION DU SUJET. — *a*) *Dans l' « espace »*. — La lexicologie ayant adopté, au moins provisoirement, la distinction introduite par Saussure entre la *synchronie* et la *diachronie* (10), procédera à des descriptions, à des études statiques. Il s'agit donc de déterminer les limites de cette étude descriptive, et tout d'abord le « volume » des faits étudiés. Le choix ne peut être arbitraire. Pour nous, les mots ne sont pas isolés, ils sont groupés autour d'une notion : galanterie, esthétique des arts plastiques, cordonnerie, etc., l'ensemble des mots appartenant à cette notion constituant un *champ lexicologique*. C'est donc à l'étude d'un *champ* ou de plusieurs *champs* apparentés que se livrera le lexicologue.

b) *Dans le temps*. — Utilisant les renseignements que proposent les sciences historiques et qui constituent des hypothèses utiles de départ, on déterminera les dates entre lesquelles le vocabulaire à étudier présente une certaine fixité. Il existe dans l'histoire du lexique des *coupes* qui séparent des époques individualisées. Ce sont ces coupes qui constituent le cadre chronologique du travail (11).

2° RECHERCHE DES DOCUMENTS. — Nos études débutent par des dépouillements très complets des faits de vocabulaire, dépouillements portant non seulement sur les œuvres des écrivains de talent, mais sur l'ensemble de la littérature du temps : mémoires, revues, journaux. On ne saurait trop insister, dans ce domaine, sur la nécessité d'être complet.

3° CLASSEMENT. — Les documents seront l'objet d'un classement fondé non sur la forme des mots, mais sur les concepts et les représentations dont les mots constituent en quelque sorte le symbole. On procédera donc, à l'intérieur de la matière étudiée, à un classement hiérarchique des mots. Pour cela, sans négliger la poussière des faits de vocabulaire, la lexicologie s'attachera particulièrement aux mots caractéristiques, aux *mots-témoins*. La date d'apparition de ceux-ci est le signe d'une nouvelle « situation » sociale, économique, esthétique, etc. Les mots *coke, magasin, progressivité, individualisme*, que nous avons précédemment cités, sont des mots-témoins. L'ensemble des mots composant les champs lexicologiques (y compris les mots-témoins) sera classé en partant d'une notion de caractère social exprimant de manière synthétique l'époque étudiée, notion qui s'incarne dans ce que nous appelons le *mot-clé*. Celui-ci ne pourra se dégager le plus souvent qu'après de nombreuses études descriptives; on peut pourtant admettre provisoirement, pour l'histoire du vocabulaire français depuis le début du XVII siècle, les mots-clés suivants :

XVII[e] s. : l'*honnête-homme*.

XVIII[e] s. : le *philosophe*.

XIX[e] s. : le *bourgeois*, accompagné de deux mots-clés secondaires : *artiste* et *prolétaire* (12).

---

(9) L'expression est de J.-P. SARTRE, *Présentation*, in *Temps modernes*, N° 1 (1945), p. 19.

(10) Saussure distingue, on le sait, en linguistique, les études synchroniques, descriptives, des études diachroniques ou historiques.

(11) Sur le problème des coupes, cf. G. MATORÉ et A.-J. GREIMAS, *La méthode en lexicologie*, 2e série. A paraître prochainement dans les *Romanische Forschungen*.

(12) Nous proposons ici non une *typologie* abstraite, mais une coordination hiérarchique fondée sur des termes auxquels les contemporains eux-mêmes reconnaissaient un caractère fondamental.

L'ensemble du vocabulaire d'une époque pourra faire l'objet du classement suivant :

A) 1° Vocabulaire du mouvement;
   2° — des sensations;
   3° — des sentiments;
   4° — du rationnel.

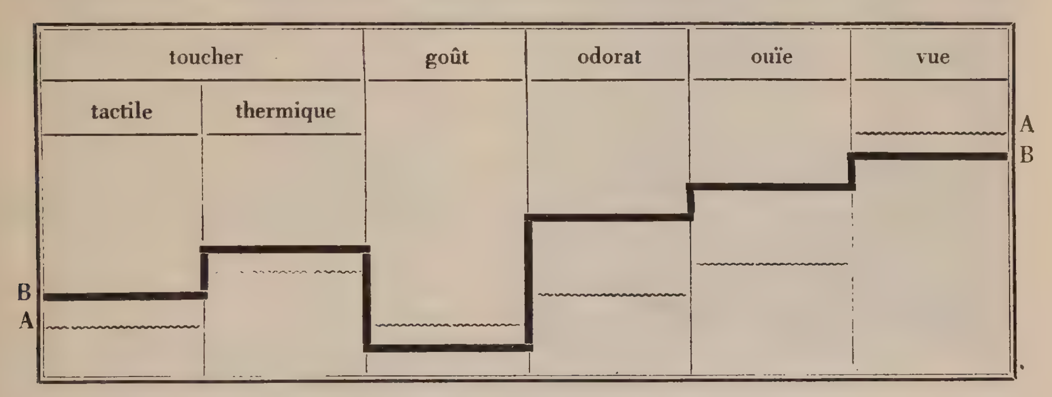
B) Vocabulaire technique : métiers, jeux, arts, sciences.

C) Vocabulaire social : argot, populaire, grossier, familier, académique.

4° Recherche des causes. — Les études descriptives auxquelles nous donnons le nom de *lexicographie* pourront et devront, quand elles seront suffisamment nombreuses, être complétées par des études lexicologiques comparatives et synthétiques, de caractère sociologique, où seront recherchées les causes (13) des phénomènes étudiés. A dire vrai, même en lexicographie, la synthèse joue un rôle important.

Les monographies que nous préconisons ne seront utiles que si elles *prévoient* le dépassement du stade descriptif, dans lequel elles se cantonnent, par des synthèses de plus en plus générales. C'est dans la mesure où la lexicographie préparera ces études lexicologiques que l'histoire de la société pourra utiliser sa contribution; et c'est seulement en réalisant ce processus méthodologique qu'il nous sera permis de ressusciter une époque, de la saisir dans ses caractéristiques matérielles comme dans son individualité mentale. Nous devrons éviter d'envisager les époques que nous étudions avec nos propres yeux (14), avec notre propre mentalité; il nous faudra, au contraire, les replacer dans leur situation exacte, les étudier comme elles auraient pu le faire elles-mêmes si elles avaient eu le recul nécessaire pour connaître la logique de leur destin.

5° Recherche de la mesure (15). — Il est temps, semble-t-il, pour la lexicologie, d'aborder le troisième stade de la connaissance : celui des *courbes* et des déterminations quantitatives. L'étude des procédés employés pour réaliser cette *lexicométrie* dépasserait les limites d'un court article. Contentons-nous, à titre d'exemple, de tracer ici un diagramme représentant le vocabulaire des sensations de deux personnes ou de deux groupes A et B (16) :



La lexicologie sociale, on le voit, s'efforce de substituer des règles fixes aux « recherches vagues et aveugles » dont parlait Descartes.

La méthode que nous préconisons n'est peut-être que provisoire. On peut être cependant conduit à lui concéder un certain intérêt si on sait qu'indépendamment de sa valeur explicative,

---

(13) En lexicologie comme en histoire, on ne peut, actuellement du moins, rechercher des *lois*. La cause d'un fait lexicologique c'est sa *place*.

(14) Ce défaut est fréquent; Huguet, par exemple, dans son *Dictionnaire de la langue du* XVIe *siècle*, ne mentionne que les mots qui ont disparu ou dont le sens a évolué depuis 1600. Une telle conception est naïvement anachronique !

(15) Cf. à ce sujet, G. Matoré, *La Mesure en lexicologie*, article qui paraîtra prochainement dans la revue *Thalès*.

(16) Les lignes horizontales traduisent graphiquement la quantité de mots relatifs à chacune des sensations, décelée au cours d'une enquête ou d'un dépouillement. On pourrait ainsi comparer utilement le vocabulaire des sensations de Th. Gautier, Baudelaire, Rimbaud, etc.

indépendamment du facteur d'intellectualisation qu'elle introduit, elle a suscité des travaux importants.

Pour rendre sensible ce que les pages qui précèdent pourraient avoir d'un peu abstrait, nous croyons utile d'entretenir nos lecteurs d'un ouvrage récent qui utilise la méthode dont nous avons parlé.

IV

La thèse volumineuse que A.-J. Greimas vient de consacrer au *Vocabulaire de la mode vestimentaire en 1830* (17) se compose de deux parties. A une partie descriptive offrant d'ailleurs un grand intérêt documentaire s'ajoutent des considérations de caractère sociologique : conclusions provisoires que l'auteur s'est crû, à juste titre, le droit d'apporter.



Une élégante.

Devéria, dans cette gravure publiée par la Mode, revue fashionable, *fondée en 1829 sous les auspices de la Duchesse de Berry, représente une femme élégante, revêtue d'une robe dont le corsage est à* revers chinois; *la poitrine est recouverte d'un* fichu-collerette « au petit pierrot ». *On remarquera l'ampleur des manches* demi-gigot, demi-amadis. *La jupe, garnie d'un montant* à dents de scie *rappelant les montures ordinaires des redingotes, est considérée, en 1830, comme extrêmement courte puisqu'elle laisse apparaître les pieds jusqu'à la cheville. La* coiffure en cheveux, *variante de la* coiffure à la Chinoise, *est ornée d'un immense* peigne à galerie. *L'élégante tient dans ses mains une chaîne gothique en or ou en argent. Le décor est lui aussi caractéristique : sur un* chevalet de salon *est placé un cadre* gothique, *tandis qu'un petit singe* jocko *(à la mode depuis 1825) joue avec une pelote de laine.*

Première partie

Le *choix du sujet* posait un problème que A.-J. Greimas a résolu judicieusement. Se bornant à l'étude du champ lexicologique de la *mode* (à la croisée des deux concepts *esthétique* et *habillement*), il élimine les vêtements non élégants, beaucoup moins intéressants du point de vue lexicologique. L'abondance et le caractère mouvant du vocabulaire de la mode ont entraîné M. Greimas à borner à la seule année 1830 (mode d'automne de 1829 et mode de printemps de 1830), la durée des faits qu'il étudie. Ajoutons que, pour mener à bien son travail, il a dû étendre jusqu'au début de la Restauration et quelquefois à une date antérieure, le champ de ses investigations.

(17) Pour plus de détails, on se reportera au compte rendu que nous ferons paraître prochainement dans les *Romanische Forschungen*. L'ouvrage de M. Greimas n'est pas encore édité.

Le vocabulaire qui fait l'objet du travail de A.-J. Greimas est « recouvert et commandé par la conception d'*élégance* ». Après avoir examiné un certain nombre d'expressions qui expriment le concept de *chose à la mode* et de termes tel que *bien porté, comme il faut*, etc., l'auteur étudie avec un intérêt particulier les mots désignant les élégants des deux sexes : *beau, dandy, fashionable, merveilleux, grande dame*, etc. Abordant ensuite le vocabulaire esthétique de la mode, il passe en revue des mots comme *luxe, originalité, caractère, distinction*, versant ainsi des documents très précieux au dossier du vocabulaire esthétique.

Conscient de la nécessité de tout noter puisqu'il n'y a pas *a priori* de critère qui distingue les faits importants de ceux qui ne le sont pas, M. Greimas s'est livré à une étude exhaustive : son ouvrage ne mentionne pas moins de 3.000 mots (dont 300 termes de couleurs, autant de noms d'étoffes, etc.). C'est ainsi qu'à côté de *manche à gigot* qui a survécu, on employait en 1830, des termes comme *manche flottante, manche à l'imbécile*, etc., expressions primitivement d'égale valeur qui, à l'exception d'une seule, ont disparu rapidement. La présence de nombreux néologismes dans un vocabulaire aussi mobile que celui de la mode a entraîné A.-J. Greimas à se pencher sur ce problème de sémantique. N'étudiant qu'un secteur réduit du lexique, A.-J. Greimas a pu examiner de manière fructueuse, « à la loupe », la naissance d'un certain nombre de néologismes. Ceux-ci sont fréquemment, à l'origine, des locutions dont la forme n'est pas nettement déterminée (ex. : *pardessus à la Diébitsch, pardessus diébitsch, un diébitsch*). L'étude attentive de ces mots permet à A.-J. Greimas d'expliquer certains procédés de transposition métaphorique sur lesquels la lumière est loin d'être faite, malgré qu'on discute à leur sujet depuis Aristote. A.-J. Greimas a compris qu'il fallait, dans une étude comme la sienne, opérer un classement fondé sur les choses. C'est donc à une description des choses qu'il se livre au cours de son ouvrage, les explications d'ordre lexicologique indispensables étant reléguées en note, au bas des pages. L'auteur nous montre ainsi qu'il est possible, sans renoncer aux principes méthodologiques établis, de mener de pair l'étude des objets et des mots qui les expriment, l'étude des faits sociaux et celle du lexique.

Le vocabulaire de la mode est un domaine où s'exerce un jeu complexe d'influences. Toutefois si on se livre à un examen attentif, on constate que celles-ci peuvent être rattachées à quelques tendances profondes qui, bien que se manifestant dans un milieu étroit, n'en apparaissent pas moins d'une manière très nette.

Deuxième partie

C'est l'étude de ces influences qui constitue la deuxième partie de l'ouvrage. A.-J. Greimas s'y livre, en partant des « matériaux rassemblés en cours de route », à un examen des rapports entre la mode et les faits sociaux qui lui donnent naissance.

Après avoir tracé un tableau sommaire, mais suggestif, des conditions économiques et sociales dans lesquelles évolue la mode, A.-J. Greimas, sans s'arrêter à des aspects moins caractéristiques, étudie le *Romantisme* et l'*Anglomanie*.

Le *Romantisme* (au XVIII[e] siècle ce mot ne s'appliquait qu'à la nature et à certains états d'âme) tend, vers 1830, à s'extérioriser. Cette attitude se manifeste tout d'abord par une certaine manière de se donner en spectacle (recherche de caractères distinctifs, originalité dans la mise, goût de l'excentricité, etc.) mais aussi par une nouvelle esthétique du décor; l'âme romantique, éprise à la fois de *caractère* et de dépaysement, se complaît dans une certaine *couleur temporelle* (goût du *gothique* et de la Renaissance : *chevalières, châtelaines, ferronnières*, vêtements imitant ceux du XVI[e] siècle) et dans une *couleur locale* qui puise dans l'Espagne et dans l'Orient les thèmes dont s'inspire ensuite la mode vestimentaire. C'est ainsi que le même dandy qui passe la journée engoncé dans des habits ajustés revêt, le soir, des costumes turc ou grec et s'efforce « de susciter dans la fumée d'un *cigarito* d'exotiques dépaysements ».

L'influence anglaise s'exerce, elle aussi, dans de nombreux domaines : elle affecte aussi bien la vie pratique (où pénètre de plus en plus la recherche du *confort*) que la littérature où brillent les noms de W. Scott et de Byron. La vogue de ces écrivains s'impose aussi dans la mode, entraînant l'adoption de nouvelles expressions qui désignent toutes sortes d'accessoires de la toilette. Mais c'est la vie sociale qui, comme nous le montre A.-J. Greimas, reflète le mieux l'*anglomanie* régnante : *raout, tilbury, poney*, etc., sont les signes de cette invasion pacifique dont on comprend l'importance si on sait qu'un mot comme *dandysme*, né en 1825, exprime une notion qui, dépassant rapidement le stade vestimentaire et esthétique, va devenir une nouvelle conception, une philosophie, une méditation de la vie.

V

Nous avons, au cours des pages précédentes, marqué quelques-uns des traits caractéristiques de la lexicologie sociale. Nous avons essayé de montrer que cette discipline a un point de vue qui lui est propre et que son objet se distingue de celui des sciences voisines. Mais c'est surtout l'originalité de sa méthode qui nous paraît devoir être soulignée.

La lexicologie sociale, nous l'avons vu, recherche une méthode qui, réveillant les « affinités assoupies » des éléments du vocabulaire en présence, les catalyserait et les grouperait en une



Un dandy de 1830.

Cette gravure, due à Devéria, et tirée d'une revue de modes réputée, le Mercure des Salons, *représente un dandy de 1830, vêtu d'une redingote courte* à shall, *serrée à la ceinture et* juponnée, *d'un gilet très ouvert laissant apparaître une chemise* à mille plis *et une cravate de soie* romantique *(c'est-à-dire, large, lâche, et de couleur). La coiffure, elle aussi, est* romantique. *prolongée par un* collier de barbe. *Notre* fashionable *tient d'une main son chapeau* à la Guillaume Tell, *et de l'autre un* jonc *ou un* bambou. *Cette toilette, appelée* négligé habillé, *se portait jusqu'à cinq heures de l'après-midi. Un homme seul pouvait, dans cette tenue, aller dîner au restaurant, ou assister au spectacle.*

synthèse capable d'expliquer une société. Sans doute, si intéressants que soient les travaux réalisés, les résultats qu'ils apportent ne permettent-ils pas de présenter des conclusions définitives. Peut-être, mue par un optimisme juvénile, notre science s'assigne-t-elle un rôle trop ambitieux ? Puisse du moins cet enthousiasme qui l'anime, attirer à elle les sympathies de jeunes travailleurs désireux de se vouer à la tâche difficile, pleine de risques, mais passionnante, qu'est l'étude de la lexicologie sociale.

Georges MATORÉ.

Salluste et Caton[1]

Quand, après la mort de César, Salluste eut renoncé définitivement à la politique, il lui restait encore assez de forces et de jeunesse — il n'avait guère que 42 ans — pour ne point se résigner à languir dans une inaction dorée. L'histoire le tenta; c'était un moyen pour lui de satisfaire son envie d'écrire, de faire revivre des personnages et des événements dont le souvenir était à peine éteint et l'intérêt toujours vivant, enfin d'apporter les leçons de son expérience à la guérison des maux dont souffrait son époque. Libre, ou plutôt libéré d'espoir, de crainte, d'esprit de parti (2), assez riche pour être désintéressé, il n'avait plus — du moins le disait-il — d'autre ambition que d'acquérir la gloire pour lui-même, et de restaurer dans l'Etat l'amour et la pratique des vertus qui avaient fait la grandeur et la force de l'ancienne Rome. Peut-être y avait-il bien aussi l'envie de se venger du parti aristocratique, auquel il attribuait, non sans raison, semble-t-il, les accidents et les déboires de sa vie politique. Un homme s'était trouvé avant lui qui avait joint l'activité de l'historien à celle du général et de l'homme d'Etat; qui, au cours d'une longue carrière, n'avait cessé de reprocher à la classe dirigeante et possédante, sénateurs et optimates, son égoïsme, sa cupidité, sa cruauté, qui représentait, en face de la corruption de la ville, l'antique pureté de la campagne, bref qui était l'incarnation de toutes les qualités que la république se devait de restaurer si elle voulait vivre : c'était Caton l'Ancien, personnage déjà fort singulier en lui-même, et dont la légende s'était plu à grossir les traits : ce fut lui que Salluste prit pour modèle ; c'est lui qui, en politique comme en littérature, représenta son idéal.

LES VERTUS DE CATON

Il y avait chez Caton une ostentation d'intégrité et de simplicité dans les mœurs dont les fragments qui nous sont parvenus de ses discours nous ont laissé maint exemple. Festus nous a conservé une phrase d'un discours « sur ses vertus » qu'il prononça contre un certain L. Thermus : « Pour moi, dit-il, dès le début, je n'ai connu dans toute ma jeunesse que l'épargne, la vie dure, le travail, occupé à cultiver la terre, à défricher et à ensemencer les rochers et la pierraille de la Sabine » (3). Voilà pour la formation : une fois au pouvoir, il énumère avec complaisance les preuves de son désintéressement, de son mépris du luxe, de son amour de l'égalité : « car il serait des plus injustes, quand les honneurs que l'on m'accorde me sont donnés en raison de mes mœurs passées, de changer celles-ci et de me conduire d'une autre manière une fois ces honneurs donnés » (4). Lorsqu'il se rend en Espagne à titre de consul, il ne veut pas d'une suite nombreuse : trois esclaves semblent d'abord lui suffire; puis, comme ce chiffre est tout de même un peu faible, il se résigne à en acheter deux autres au marché public, c'est-à-dire sans choix, au hasard de la vente (5). Durant la traversée d'Italie en Espagne, où sa campagne victorieuse devait lui valoir les honneurs du triomphe, il se contenta du même vin que les rameurs de la flotte (6); avant son retour, il vendit son cheval de guerre, pour ne pas charger l'Etat des frais de son transport (7). Il avait réparti équitablement le butin entre tous ses soldats, ne voulant pour lui-même rien emporter d'autre que ce qu'il avait bu et mangé : « car, disait-il, je ne blâme pas ceux qui

---

(1) Les fragments de Caton sont cités d'après les éditions de H. Peter, *Historicorum Romanorum Fragmenta*, Leipzig, Teubner, 1883, et de H. Malcovati, *Oratorum Romanorum Fragmenta*, t. I, Turin, Paravia, 1930, désignées respectivement par les lettres P et M. Je cite Salluste d'après l'édition que j'en ai donnée aux Belles-Lettres (2e éd., 1947) : C désigne la Conjuration de Catilina; J, la Guerre de Jugurtha.

(2) C. 4, 2.

(3) *Ego iam a principio in parsimonia atque in duritia atque industria omnem adulescentiam meam abstinui agro colendo, saxis Sabinis, silicibus repastinandis atque conserendis.* M. 69.

(4) *Nam periniurium siet, cum mihi ob eos mores quos prius habui honos detur, ubi datus est tum uti eos mutem atque alii modi sim.* M. 107.

(5) M. 53. L'anecdote est rapportée par Apulée, Apol., 17.

(6) M. 55. Le témoignage est de Pline, Hist. Nat., XIV, 13, 91.

(7) M. 56, d'après Plutarque, Cato Mai., 5, 7.

cherchent à tirer profit de leurs campagnes, mais je préfère rivaliser de vertu avec les plus vertueux que de richesse avec les plus riches et d'avarice avec les plus avaricieux » (8). Quand il était légat en province, de nombreuses personnes faisaient cadeau aux prêteurs et aux consuls de « vin honoraire » : jamais il n'en avait accepté, même à titre privé (9). Il serait facile de trouver d'autres traits semblables, signalés par Caton lui-même ou par son biographe.

Cette attitude n'était pas sans lui valoir beaucoup d'ennemis. Le parti aristocratique s'inquiétait de voir ainsi attaquées et rompues ses anciennes et fructueuses traditions, et considérait cette affectation de vertu comme un artifice de démagogue désireux d'attiser la haine de la plèbe contre le sénat, et de se concilier la faveur populaire. Caton, qui ne manquait pas d'humour, raille avec esprit l'embarras de ses adversaires devant l'énumération des choses qu'il n'a pas voulu faire lorsqu'il était au pouvoir : à aucun prix ils ne veulent entendre ce compte rendu négatif dont chaque article se tourne en un acte d'accusation contre eux-mêmes. Malgré ses protestations de frugalité et son dédain ostentatoire de l'argent, ce madré paysan avait fini par acquérir une grosse fortune, et par mener un train de vie assez dispendieux; ce qui lui valut d'avoir à rendre des comptes, sans doute devant les censeurs, dans un des quarante-quatre procès qu'il soutint au cours de sa longue existence. Fronton nous a conservé ce morceau d'ironie qui n'est pas sans saveur :

« Je fis apporter les tablettes où se trouvait écrit le plaidoyer que j'avais prononcé à propos du procès sur mes dépenses que m'avait intenté M. Cornelius (10). On apporta ces tablettes (11); on lut tout au long les belles actions des ancêtres; ensuite on lit ce que, moi, j'avais fait pour la république. Quand cette double lecture fut achevée, il y avait ensuite écrit dans mon discours : « Jamais je n'ai, par brigue, distribué en largesses mon propre argent ni celui des alliés. » — « Ta. ta ! non, non, dis-je, n'écris pas cela, ils ne veulent pas l'entendre. » — Puis le greffier reprit sa lecture : « Je n'ai jamais placé parmi les villes de vos alliés de préfets qui allassent piller leurs biens, dépouiller leurs femmes, leurs enfants. » — « Efface aussi cela; ils ne veulent pas l'entendre. Continue ta lecture. » — « Je n'ai jamais distribué à un tout petit nombre d'amis le butin pris à l'ennemi ou le prix de sa vente, pour l'arracher à ceux qui l'avaient pris. » — « Efface aussi cela; il n'y a rien dont ils veuillent moins entendre parler : inutile d'en donner lecture. » — « Je n'ai jamais délivré d'ordre de transport pour permettre à mes amis d'extorquer par réquisition aux provinces de grosses sommes d'argent. » (12). — « Barre cela aussi, plus encore que tout le reste. » — « Je n'ai jamais, à titre de vin congiaire (13), distribué d'argent entre mes appariteurs et mes amis; et je ne les ai pas enrichis aux dépens du public. » — « Pour le coup, gratte la cire jusqu'au bois. » Voyez, je vous prie, en quel état se trouve la république : les services que je lui ai rendus, et dont je tirais mon crédit, je n'ose plus maintenant les rappeler, de peur qu'ils ne me vaillent de la haine. Il est entré dans les mœurs que, si l'on peut impunément mal faire, il n'est pas permis de bien faire impunément (14). »

---

(8) M. 57, d'après Plutarque, *ibid.*, 10, 3.

(9) *Quom essem in prouincia legatus, quamplures ad praetores et consules uinum honorarium dabant; numquam accepi, ne priuatus quidem.* M. 73.

(10) D'après Fraccaro, ce procès aurait eu lieu devant les censeurs en l'année 590-164 de Rome, sous le consulat de L. Aemilius Paulus et de Q. Marcius Philippus. L'accusateur était un Scipion de la gens Cornelia. Cf. Malcovati, p. 69.

(11) C'est le greffier qui faisait cette lecture.

(12) Les voyageurs qui se rendaient à titre officiel dans les provinces ou chez les alliés étaient munis d'un ordre de mission qui leur assurait gratuitement le transport et l'hospitalité à la charge des pays qu'ils traversaient. C'était devenu une source d'abus.

(13) Le vin congiaire était le vin que l'on distribuait à la plèbe ou aux soldats à titre de réjouissance. La distribution en nature avait été rapidement remplacée par une distribution en espèces; et le congiaire était devenu, comme notre pot de vin, une façon de rémunérer des services ou de concilier des amitiés. Caelius parle de Plancius, *magno congiario donatus a Caesare*, Cic., Fam., 8, 1, 4.

(14) *Iussi caudicem proferri, ubi mea oratio scripta erat de ea re, quod sponsionem feceram cum M. Cornelio. Tabulae prolatae; maiorum beneficia perlecta; deinde quae ego pro re publica fecissem leguntur. Vbi id utrumque perlectum est, deinde scriptum erat in oratione : « Numquam ego pecuniam neque meam neque sociorum per ambitionem dilargitus sum. » — « Attat, noli, noli scribere, inquam, istud : nolunt audire. » — « Deinde recitauit : « Numquam ego praefectos per sociorum uestrorum oppida imposiui, qui eorum bona, <coniuges>, liberos diriperent. » — « Istud quoque dele : nolunt audire. Recita porro. » — « Numquam ego praedam neque quod de hostibus captum esset neque manubias inter pauculos amicos meos diuisi ut illis eriperem qui cepissent.* — *« Istuc quoque dele : nihil eo minus uolunt dici; non opus est recitato. » — « Numquam ego euectionem dataui, quo amici mei per symbolos pecunias magnas caperent. » — « Perge istuc quoque uti cum maxime delere. » — « Numquam ego argentum pro uino congiario inter apparitores atque amicos meos disdidi, neque eos malo publico diuites feci. » — « Enimuero usque istuc ad lignum dede. Vide sis in quo loco respublica siet. uti quod rei publicae bene fecissem, unde gratiam capiebam, nunc idem illud memorare non audeo. ne inuidiae siet. Ita inductum est male facere impoene, bene facere non impoene licere.* » M. 171.

CATON ET L'ÉLOQUENCE ARCHAÏSANTE

Son éloquence était à l'image de sa personne, rude et peu soucieuse de plaire aux raffinés. *Rem tene, uerba sequentur* « Possède les faits, les mots suivront ». Son vocabulaire et sa syntaxe sont non seulement archaïques, mais — ce que l'on ne remarque pas assez — archaïsants. Il maintient des formes et des constructions qu'on ne trouve plus chez son contemporain, Plaute, ou qu'on n'y trouve que rarement, et confinées dans certains emplois, ou à certaines places du vers, par exemple le subjonctif optatif *siem* (15), l'infinitif passif en *-ier* (16); l'emploi passif de *nequeo* (17); il use presque exclusivement de la désinence de 3ᵉ personne de pluriel en *-ere* (18). Dans le discours en faveur des Rhodiens — qui est le texte le plus long qui nous soit parvenu de lui — je relève des constructions comme : *aduorsae res edocent... quid opus siet facto; cogitate quanto nos inter nos priuatim cautius fecimus; haud scio an partim eorum fuerint; nam unusquisque nostrum, si quis aduorsus rem suam quid fieri arbitrantur, summa ui contra nititur* (19); ailleurs cette tournure étrange, mais qui éclaire l'origine de l'infinitif futur passif : *contumelia quae mihi per huinsce petulantiam factum itur.* Mais il innove autant qu'il maintient : il substitue l'actif au déponent (20); il bâtit des formes analogiques (21); il multiplie l'emploi des fréquentatifs (22). Même mélange dans l'emploi des mots, où voisinent formes désuètes (23) et néologismes (24) dont quelques-uns semblent bien avoir été créés par lui, en vue d'un effet de style, et ne sont plus attestés dans la suite. Voilà pour les matériaux; mêmes disparates dans son style. Sa phrase est tantôt sèche, tantôt lourde; son éloquence tantôt heurtée, tantôt se plaisant à des symétries ou à des antithèses appuyées. Il aime les conjonctions pesantes, *atque* au lieu de *et, -que, uerumenimuero,* les corrélations *tametsi... tamen,* les expressions doubles ou triples, souvent renforcées encore par des allitérations (25). Il se soucie peu du rythme et du nombre (26), et semble ignorer les clausules, n'hésitant pas à terminer sa phrase par une fin d'hexamètre, dactyle + spondée (27), ou double spondée.

Il prodigue les sentences (28), les définitions de mots (29), les proverbes (30). Mais quand il s'échauffe, sa véhémence et son indignation l'élèvent sans peine jusqu'à la grande éloquence; et Aulu-Gelle peut, sans complaisance, soutenir que son pathétique égale les pages les plus émou-

---

(15) *Sies,* M. 141; *siet,* M. 107 (à côté de *sim*).

(16) *Viderier,* M. 83; *peragier,* M. 108.

(17) *Id nequitum exaugurari,* P. 24.

(18) E. g. *decemuiros Bruttiani uerberauere, uidere multi mortales,* M. 66; *noluere, metuere, adiuuere,* M. 163; *dedere, cognouere, sustulere, decorauere, habuere,* P. 83 (cinq exemples concordants dans un même récit. etc.

(19) M. 162.

(20) *Auspicamus, uilico,* M. 91 et 105; *inlargibo,* M. 140 (où l'on notera aussi le futur en *-ibo* dans la 4ᵉ conjugaison).

(21) *Sepelitus,* M. 83, d'après *sepeliui;* les comparatifs et superlatifs *industriiorem,* M. 176; *arduissimo,* M. 22; *perpetuius,* M. 160; le parfait *calliscerunt* (pour *calluerunt*), M. 182. J'avoue que cette dernière forme m'est suspecte.

(22) *Accessitauere,* P. 20; *emptitauere, redemptitauere,* M. 109; *unguitabant* (ou *unctitabant*), P. 114; *obsonitauere,* M. 141; *subrectitauit,* M. 206; *dataui,* M. 171; *uectitatum,* M. 126, etc. Je ne cite que les plus caractéristiques.

(23) *Prosapia,* P. 29; *claritudo, duritudo,* P. 83, M. 93; *fugel(l)a,* M. 81; *ridibundus,* M. 45.

(24) *Mediocriculus, punctatoriolus* M. 45, 150; *iniudicatus, incondemnatus,* M. 61; *plebitas,* M. 100; *penator,* M. 84; *spatiator,* M. 123; *utrinde,* M. 156.

(25) *Scio solere plerisque hominibus rebus secundis atque prolixis atque prosperis animum excellere atque superbiam atque ferociam augescere atque crescere.* M. 162. Début du discours en faveur des Rhodiens.

(26) Cf. le jugement d'Aulu-Gelle, VI, 3, 53 « *Eaque omnia* (suit le discours en faveur des Rhodiens) *distinctius numerosiusque fortasse an dici potuerint, fortius atque uiuidius potuisse dici non uidentur.*

(27) *Supplicium pro factis dare oportet,* M. 76; *quidquid luberet faceremus,* M. 163; *impoene licere,* M. 171. Mais la fin de phrase *mare uelis florere uideres,* M. 31, est sans doute une citation d'Ennius. La finale faite de deux spondées est beaucoup plus fréquente.

(28 *Cogitate cum animis uestris; si quid uos per laborem recte feceritis, labor ille a uobis cito recedet, bene factum a uobis, dum uiuitis, non abscedet; sed si qua per uoluptatem nequiter feceritis, uoluptas cito abibit, nequiter factum illud apud uos semper manebit.* M. 20. La phrase devait être reprise plus tard par le philosophe grec Musonius, comme nous l'apprend Aulu-Gelle, XVI, 1, 1.

(29) *Aliud est properare, aliud festinare. Qui unum quidquid mature transigit, is properat; qui multa incipit neque perficit, is festinat.* M. 72. Cf. encore la distinction entre *amor* et *cupido,* M. 89.

(30) *Nam ita aiunt in segetibus in herbis bona frumenta esse. Nolite ibi nimiam spem habere. Sæpe audiui inter os atque offam multa interuenire posse; uerumenimuero inter offam atque herbam, ibi uero longum interuallum est.* M. 214.

vantes d'un Cicéron. Il cite à ce propos ce passage d'un discours « sur ses faux combats » que Caton prononça contre Q. Minucius Thermus : « Il dit que les décemvirs avaient négligé le soin de ses provisions de bouche. Il leur fit enlever leurs vêtements et donner le fouet. Des décemvirs furent fouettés par des Bruttiens; cela, sous les yeux d'une multitude de gens. Peut-on tolérer pareil outrage, pareil abus de pouvoir, pareille servitude ? Aucun roi n'a rien osé de semblable : et on le fera à de bons citoyens, nés de bonne famille, gens de bien éprouvés ? Où est l'alliance ? Où est la foi donnée par nos ancêtres ? Injures infamantes, blessures, coups, meurtrissures, douleurs et tortures infligées par la main du bourreau dans le pire déshonneur et la pire infamie, cela sous les regards de leurs concitoyens et d'une multitude de gens, n'est-ce pas là ce que tu as osé faire ? Mais aussi quel deuil, m'a-t-on dit, quels gémissements, que de larmes, quels pleurs ! Les esclaves se révoltent contre les injures : quel ressentiment pensez-vous que ces hommes, de bonne famille et de grande vertu ont éprouvé alors et continueront d'éprouver tant qu'ils vivront ? » (31).

SALLUSTE IMITATEUR DE CATON

Salluste a puisé largement dans les richesses que lui apportait Caton. Il l'a imité dans la forme comme dans le fonds. Il lui emprunte le *multi mortales* qu'il affectionne (32), un début de discours, comme le *multa me dehortantur a uobis* de C. Memmius, dans Jugurtha 31, 1; l'usage abusif de *atque*, des expressions redoublées (33), souvent allitérantes du type : *fluxa atque fragilis* C. 1, 4; des fréquentatifs sans autre valeur apparente que le simple (34), des conjonctions fortes *uerumenimuero, ceterum* (pro *sed*) (35), la 3e personne du parfait en *-ere*, dont il fait un usage constant, des mots désuets (36). Pas plus que Caton, il ne recule devant l'emploi de la clausule héroïque, et il est significatif que la première phrase du Catilina et celle du Jugurtha se terminent toutes deux de cette façon (37) : il semble que Salluste ait voulu délibérément afficher le mépris qu'il avait pour les fins de phrases cicéroniennes. Comme Caton, il pratique le jeu de mots (38), les définitions (39), les sententiae (40). Une phrase comme celle-ci « *Qua tempestate Carthaginienses pleraque Africa imperitabant, Cyrenenses quoque magni atque opulenti fuere* » (41). semble être transcrite littéralement des Origines. Les Latins eux-mêmes ne s'y étaient pas trompés, et ce n'est pas sans raison que les ennemis de Salluste l'accusaient d'avoir pillé son vieux modèle :

Et uerba antiqui multum furate Catonis,
Crispe, Iugurthinae conditor historiae (42).

Mais cette imitation ne se borne pas seulement à la forme. Il peuple son œuvre de personnages catoniens; c'est tout d'abord l'arrière-petit-fils de Caton lui-même, celui qui après sa mort deviendra Caton d'Utique, dont il fait dans Catilina, un éloge qui l'égale à son aïeul, et auquel il prête la même éloquence (43); puis dans Jugurtha, le tribun Memmius (44), et surtout Marius. Celui-ci est un

---

(31) *Dixit a decemuiris parum bene sibi cibaria curata esse. Iussit uestimenta detrahi atque flagro caedi. Decemuiros Bruttiani uerberauere, uidere multi mortales. Quis hanc contumeliam, quis hoc imperium, quis hanc seruitutem ferre potest ? Nemo hoc rex ausus est facere; eane fieri bonis, bono genere gnatis, boni consultis ? Vbi societas ? Vbi fides maiorum ? Insignitas iniurias, plagas, uerbera, uibices, eos dolores atque carnificinas per dedecus atque maxumam contumeliam, inspectantibus popularibus suis atque multis mortalibus, te facere ausum esse ? Sed quantum luctum, quantum gemitum, quid lacrumarum, quantum fletum factum audiui ! Serui iniurias nimis aegre ferunt : quid illos, bono genere gnatos, magna uirtute praeditos, opinamini animi habuisse atque habituros, dum uiuent ?* M. 66.

(32) Il y a dix exemples de *mortalis*, toujours au pluriel, dans Salluste, contre onze de *homines*.

(33) Les exemples en sont innombrables : *laetitia atque lasciuia*, C. 31, 1 (cf. *ludum et lasciuiam*, J. 66, 2) : *mansuetudine atque misericordia*, C. 34, 1; *mutari ac misceri*, C. 2, 3.

(34) *Agitare*, C. 2, 1 et saepius; *amplexari; consultare, despectare* et *prospectare, ductare, imperitare, missitare, negitare, obiectare, pollicitari, portare, rogitare*, etc.

(35) J. 4, 1; C. 20, 5, 10.

(36) *Prosapia*, J. 85, 10; *facundia*, 30, 4; *claritudo*, 2, 4; *cupido*, 1, 4, etc.

(37) *Oboedientia finxit*, C. 1, 1; *uirtute regatur*, J. 1, 1.

(38) *Stipendiis faciundis, non Graeca facundia*, J. 63, 3.

(39) *Nam idem uelle atque idem nolle, ea demum firma amicitia est*, C. 20, 4.

(40) *Omne bellum sumi facile, ceterum aegerrume desinere*, J. 83, 1; *maiorum gloria posteris quasi lumen est, neque bona neque mala eorum in occulto patitur*, J. 85, 25; (*uirtus*) *sola neque dono datur neque accipitur*. J. 85, 58.

(41) J. 79, 2.

(42) Anonyme dans Quintilien, Inst. Or., VIII, 3, 29.

(43) C. 52 et 53-54.

(44) J. 31.

second Caton; même origine plébéienne et campagnarde, même simplicité orgueilleuse, même bravoure, même amour des humbles, même haine et même mépris pour une noblesse indigne de ses ancêtres. Caton, dans une phrase citée plus haut, avait promis de rester, une fois en possession des honneurs, tel qu'il était avant de les avoir acquis; Marius dit à son tour : « Ce qu'avant d'éprouver vos bienfaits je faisais gratuitement, mon dessein n'est point d'y renoncer, maintenant que j'en ai reçu le salaire. » (45). Caton se vantait d'avoir toujours veillé à maintenir le bon état physique et moral de ses troupes (46); Marius promet de se conduire de même avec les siennes (47). Et la rivalité qui s'élève entre l'aristocrate Metellus et le plébéien Marius rappelle exactement la lutte que Caton ne cessa de soutenir contre les nobles : « Ils me reprochent, dit Caton, de manquer de beaucoup de choses; mais moi, je leur reproche de ne pas savoir en manquer. » (48). — « Ils méprisent ma naissance, dit Marius, et moi leur lâcheté; à moi c'est ma condition, à eux ce sont des hontes qu'on jette à la face. » (49). Ainsi, ce serait avoir une conception étroite et insuffisante de l'archaïsme de Salluste, que de le restreindre à l'emploi de quelques graphies vétustes, *faciundum*, *aduorsus*, etc., ou même de mots, d'expressions, de constructions grammaticales : sans vouloir diminuer la part de ces éléments, les plus visibles et par là les plus souvent invoqués, il faut tenir compte aussi d'une certaine conception de l'histoire de Rome, et de la lutte des partis : là encore, en lisant Salluste, c'est à Caton qu'il faut penser.

A. Ernout.

---

(45) *Quae ante uostra beneficia gratuito faciebam, ea uti accepta mercede deseram non est consilium, Quirites.* J. 85, 8.

(46) Cf. plus haut, p. 61 et frg. 37 M.

(47) *Neque illos arte colam, me opulenter, neque gloriam meam, laborem illorum faciam,* J. 85, 34.

(48) *Vitio uertunt, quia multa egeo; at ego illis, quia nequeunt egere,* M. 173.

(49) *Contemnunt nobilitatem meam, ego illorum ignaouiam; mihi fortuna, illis probra obiectantur.* J. 85, 14.

Posidonius d'Apamée

SON IMPORTANCE

Dans l'histoire des idées antiques, dans celle des littératures grecque et latine, il est peu de noms qu'on rencontre plus souvent sous la plume des spécialistes que celui de Posidonius d'Apamée. Il en est peu aussi, j'ai souvent l'occasion de m'en convaincre avec mes étudiants, qui soit chez nous plus ignoré ou, s'il est connu, qui éveille aussi peu d'échos ou de notions précises. Ce n'est pas surprenant si l'on songe que la difficulté où nous sommes de bien le connaître a fait de la question « Posidonius » une des plus embrouillées qui se posent à l'historien de l'Antiquité. Il ne saurait être question de la traiter à fond, mais au moins d'en donner une esquisse et d'orienter les curiosités.

A) S'il s'agit d'histoire de la philosophie, avec Panétius de Rhodes, son maître, il est un des deux coryphées de ce qu'on appelle le Moyen Portique. Il marque la transition entre l'Ancien Portique, celui des fondateurs du stoïcisme, Zénon, Cléanthe et Chrysippe et les stoïciens de l'époque impériale, Sénèque, Epictète, Marc-Aurèle.

B) Avec Panétius de Rhodes il est un des principaux initiateurs de Rome au stoïcisme. Plus généralement il est un des principaux intermédiaires entre l'hellénisme et l'humanisme latin.

C) Dans l'histoire religieuse, on le considère souvent comme un intermédiaire entre l'Orient et l'Occident. Il aurait contribué à acclimater le mysticisme de l'Orient dans la pensée des philosophes.

D) Savant, historien, géographe non moins que philosophe, il aurait inspiré aussi bien César dans sa description de la Gaule, Strabon dans sa géographie du monde connu au Ier s., Sénèque dans ses *Questions naturelles*, que Salluste dans ses *Histoires* (perdues) et dans sa *Guerre de Jugurtha*.

Posidonius apparaît ainsi comme situé au confluent de nombreux courants d'idées, comme une des figures centrales de l'histoire morale et spirituelle de l'antiquité. Cela suffit à montrer la nécessité urgente de faire correspondre à ce grand nom quelques notions précises.

I. — VIE ET ŒUVRE DE POSIDONIUS D'APAMÉE

A) Posidonius est né à Apamée de Syrie sur l'Oronte, une des grandes villes de l'empire des Séleucides (vers 135 av. J.-C.). Nous ignorons s'il était de sang indigène ou s'il était grec.

Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au Livre XVI de ses *Histoires* il marquait une certaine aversion pour la mollesse et le luxe des villes de son pays, faisant ainsi écho à un sentiment traditionnel chez les Grecs de Grèce.

Ce qu'il y a de sûr aussi, c'est qu'il a vécu loin de la Syrie, élève à Athènes de Panétius de Rhodes. Il fit ensuite de grands voyages d'études, qui donnèrent à son œuvre scientifique le mérite incomparable d'une documentation directe, puisée sur les lieux mêmes. Ainsi vit-il l'Atlantique à Gadès (Cadix), observa-t-il le phénomène de la marée, connut-il l'Afrique marocaine, les villages indigènes des environs de Marseille, etc.

B) Vers 95, il se fixe à Rhodes, y enseigne, y revêt la plus haute magistrature (prytanie), y est choisi comme ambassadeur auprès des Romains. Parmi ses élèves, qui, dans ce carrefour de l'Asie Mineure, devaient lui venir d'un peu partout, il compta, en 77, Cicéron, qui désormais resta en relation avec lui et l'appela son ami. Cicéron songea un moment à lui demander d'écrire l'histoire du fameux consulat (en 59) et lui envoya à cet effet un mémoire en grec, mais Posidonius, avec la politesse d'un philosophe grec écrivant à un consulaire romain, se déclara découragé par l'excellence littéraire de cet essai. Pompée, vrai maître de l'Orient qu'il réorganisa à la suite des guerres contre Mithridate, vint saluer et écouter à deux reprises l'illustre penseur et put admirer sa fermeté d'âme dans les épreuves physiques qu'il endurait. Il est mort vers 51.

C) Principales œuvres de Posidonius : a) *Sur les Dieux, Sur les héros et les démons, Sur la divination, Sur les météores, Sur les passions, Sur le convenable, Discours protreptique*. On a attaché souvent une grande importance à son exégèse du *Timée* de Platon : il n'est pas certain qu'elle ait pris la forme d'un *Commentaire* en règle. b) *Histoires* (au moins 49 livres), *Géographie, Sur l'Océan, Météorologiques, Tactique*.

D) Il n'existe aucune édition récente des fragments de Posidonius et on se reporte toujours au vieux recueil de Bake (1810) et, pour les textes historiques, aux *Fragmenta historicorum graecorum* de C. Müller, (III, 245 sqq.).

II. — LA QUESTION POSIDONIENNE

I. — Pendant toute la seconde moitié du XIXe siècle une série de travaux, surtout allemands, a tenté une reconstitution de l'enseignement de Posidonius, fondée sur ce qu'on appelle la *Quellenforschung* (recherche des sources). Le principal ouvrage inspiré par cette tendance fut celui d'A. Schmekel, *Die Philosophie der mittleren Stoa* (Berlin, 1892).

Posidonius est alors considéré comme un éclectique qui introduit dans le stoïcisme des éléments platoniciens et dans le rationalisme hellénique des idées orientales.

En particulier, on estime qu'il donne une grande importance à la croyance à l'immortalité de l'âme et à l'au-delà, tels que Cicéron dans le *Songe de Scipion* et le premier livre des *Tusculanes*, que Virgile dans le Sixième Chant de l'*Enéide* (discours d'Anchise à Enée), que Plutarque dans les mythes de ses dialogues les évoquent. Une conception nettement dualiste de l'être humain, une aspiration mystique à la libération de l'âme, une peinture complaisante du retour de celle-ci au ciel et des félicités astrales qui l'y attendent, sont considérées comme particulièrement significatives de l'enseignement de Posidonius. On lui fait donc jouer un grand rôle à la fois dans la préparation du néoplatonisme et dans celle du christianisme. A cette dernière on rattache notamment la place qu'on croit pouvoir lui attribuer dans les sources de l'œuvre de Philon le Juif.

Du point de vue plus proprement religieux on souligne qu'il a écrit un traité *Sur les héros et les démons* et on croit voir en lui un des principaux artisans de la démonologie, c'est-à-dire de ce système qu'on trouve développé à des degrés divers chez Varron, chez Philon le Juif, chez

Plutarque et ensuite surtout chez les Néoplatoniciens et qui admet comme intermédiaires entre les dieux et les hommes, des êtres nommés démons, tous bons, ou au contraire selon les doctrines, bons ou mauvais, en relation particulièrement avec les mystères et les pratiques magiques. Les démons sont censés peupler l'espace entre la lune et la terre. A Rome, Varron les identifie plus ou moins avec les Lares, les Manes, les Génies.

On croit aussi que Posidonius, contrairement à son maître Panétius, aurait attaché une importance particulière à la divination par l'astrologie, telle que la pratiquaient et l'enseignaient les « Chaldéens », c'est-à-dire en fait, selon Fr. Cumont, les prêtres astronomes de Syrie. Selon Fr. Cumont, Posidonius serait le théologien de la théologie solaire : le Soleil, esprit de l'univers, gouverne les planètes et tout le système du monde. Cette théologie solaire deviendra un moment avec l'empereur Aurélien la religion officielle de l'empire.

(Le lecteur français trouvera une excellente présentation de ce Posidonius éclectique et mystique dans Edwin Bevan, *Stoïciens et sceptiques*, trad. Baudelot; Paris, les Belles-Lettres, 1927.)

II. — Ce Posidonius, théologien et mystique, n'est plus celui des travaux les plus récents (cf. notamment ceux de Karl Reinhardt (1) et sur certains points mes *Etudes sur le Songe de Scipion*).

A) On a critiqué les méthodes mécaniques de la *Quellenforschung*, elles qui considèrent en effet Cicéron, Philon, Plutarque, etc., comme de simples compilateurs, dont il est aisé d'extraire à l'état brut en quelque sorte de larges portions de l'enseignement de Posidonius.

B) On a fait ressortir l'invraisemblance d'attribuer au seul Posidonius la masse d'idées qu'on lui imputait et montré notamment le rôle qu'a joué la lecture directe et continue des œuvres de Platon et aussi de celles de ses élèves comme Héraclide le Pontique, comme Xénocrate, comme l'Aristote des dialogues perdus : il faut faire remonter beaucoup plus haut dans le temps nombre de thèmes considérés comme caractéristiques de Posidonius, notamment ceux relatifs à l'au-delà, à l'immortalité céleste et au culte des astres.

C) Mais inversement (surtout K. Reinhardt) on a critiqué l'idée d'un Posidonius, simple lieu de rencontre d'idées plus ou moins hétérogènes, simple éclectique et on a cru pouvoir mettre en lumière la « forme » propre de sa pensée, c'est-à-dire, entendues en un sens quasi-bergsonien (du Bergson de l'article sur l'*Intuition philosophique*), les intuitions maîtresses de son système. On l'estime un penseur original, au même titre qu'un Aristote ou qu'un Plotin.

Le Posidonius, qui est présenté par les travaux de Reinhardt est avant tout un savant, héritier de l'esprit d'Aristote dans ses recherches, amassant les observations, cherchant les causes, donnant au système une base très large de travaux concernant l'astronomie, la météorologie, la géographie, etc.

Dans sa métaphysique, ce savant reprend l'idée stoïcienne de la sympathie universelle qui unit l'univers et les êtres particuliers, notamment l'homme, le macrocosme et le microcosme. Mais cette sympathie repose sur une conception vitaliste du monde. Le feu, âme de l'univers, est surtout ce feu vivifiant qui se trouve chez l'animal. Telle est l'intuition maîtresse de Posidonius.

III. — POSIDONIUS ET LA LITTÉRATURE LATINE

Posidonius dans ses *Histoires*, où il continuait Polype, semble avoir adopté un point de vue favorable aux Romains et au développement de leur empire. On peut à cet égard le rapprocher de Grecs comme Polybe lui-même, comme Denys d'Halicarnasse ou comme Plutarque. En particulier, lui qui attachait une grande importance à la valeur morale des races et des nations, il paraît avoir mis en lumière la simplicité de vie traditionnelle à Rome et avoir exalté la loyauté comme une vertu de la nation. (En latin, il s'agit de la *fides*.) On comprend donc que la littérature latine de son côté se soit volontiers inspirée d'un tel stoïcien. Retenons au moins quelques faits essentiels.

A) *Cicéron* mentionne Posidonius parmi les sources du *De natura deorum* et du *De diuinatione*. Il reste, selon nous, délicat de déterminer si pour l'exposé des thèses stoïciennes il n'a fait qu'utiliser son œuvre; nous ne le croyons pas pour notre compte et Cicéron tend certainement à effacer les traits propres à Posidonius pour retenir ce qui est commun à tous les stoïciens, mais il est certain qu'une bonne part de sa documentation dans ces traités lui vient du penseur de Rhodes (On peut consulter, avec précaution, Martin Van den Bruwaene, *La Théologie de Cicéron*, Louvain, 1937.)

Dans le reste de son œuvre philosophique la place qu'il faut reconnaître à Posidonius est plus discutable, en particulier dans les œuvres rhétoriques (préface du *De inuentione*, *De oratore* notamment) et dans le *Songe de Scipion* et le premier livre des *Tusculanes*.

---

(1) *Poseidonios*. 2e éd., Munich, 1926; *Kosmos und Sympathie*. Munich. 1926.

B) *Chez Salluste,* on a cru retrouver l'influence de Posidonius : dans les Préfaces de la *Conjuration de Catilina* et de la *Guerre de Jugurtha :* l'affirmation marquée que l'âme dans l'homme l'emporte sur le corps. Mais il est probable qu'il s'agit aussi d'une influence directe de Platon, dont Salluste a médité notamment la *Lettre VII;* dans la conception même de l'histoire : la *uirtus* de l'homme déterminant le cours des événements plus que le hasard; la corruption morale causée par les guerres civiles à Rome; l'action dissolvante exercée par l'inaction consécutive aux conquêtes.

C) *Chez Sénèque :* Posidonius est certainement une des sources principales des *Questions naturelles.*

Pour l'étude des œuvres morales de Sénèque. il faut se souvenir que Posidonius a modifié la théorie stoïcienne des passions. Alors que, pour les premiers stoïciens, purement intellectualistes. la passion est un jugement ou une conséquence d'un jugement, pour Posidonius. comme pour Platon, il y a une partie inférieure de l'âme qui échappe à la raison et c'est cet élément irrationnel qui détermine les passions. Dès lors, pour la thérapeutique morale il ne peut s'agir seulement de convaincre la raison : il faut agir sur la sensibilité.

La lettre 90 de Sénèque expose la conception que Posidonius présentait de l'histoire de la civilisation; conception qui mérite d'être mise en parallèle avec les pages célèbres de Lucrèce au Chant V. Aux temps primitifs, à l'âge d'or, c'était le règne des sages. Les hommes vivaient dans des grottes, sous des abris de roches ou dans des troncs d'arbre creusés; leur nourriture et leurs vêtements étaient misérables. Mais les philosophes découvrirent les métaux, imaginèrent les métiers. créèrent les outils, guidés par le besoin et l'imitation de la nature. Ce progrès matériel s'accompagna d'une décadence morale. La violence régna et rendit nécessaire l'établissement des lois. Les philosophes laissèrent aux techniciens le développement de la civilisation matérielle et se vouèrent au perfectionnement spirituel et moral de l'humanité. Posidonius exalte dans la civilisation l'œuvre de l'homme.

IV. — QUELQUES FRAGMENTS DE POSIDONIUS

On a longtemps prêté au Posidonius mystique qu'on avait imaginé un ton de prophète. un style poétique, dont on voulait percevoir les échos dans le *Songe de Scipion,* les mythes des *Consolations* de Sénèque (notamment la *Consolation à Marcia*) ou ceux des dialogues de Plutarque. En réalité, il est difficile d'imaginer la manière de Posidonius philosophe, bien qu'à la différence des premiers stoïciens secs et épineux, hérissés de syllogismes. il paraisse avoir eu une expression plus large et plus littéraire. Ces deux fragments de l'historien, dont nous empruntons le texte au livre de Bevan (trad. Baudelot). plus haut cité. permettent de se faire une idée très favorable de son art pittoresque et vivant :

i) Posidonius, au seizième livre de ses *Histoires,* parlant de la mollesse des villes de Syrie s'explique ainsi : « Les hommes de ces villes, en raison de la fertilité de cette terre où l'aiguillon des nécessités de l'existence ne se fait pas sentir. passaient leur temps en d'interminables festins. Leurs gymnases n'étaient que des bains pour se frotter d'huile et se parfumer; leurs bureaux — c'est ainsi qu'ils appelaient les lieux où se tenaient leurs banquets — devenaient leurs demeures où la plus grande partie du jour ils se gorgeaient de vin et de nourriture... Des villes entières retentissaient de chants de réjouissances. » (Athen., XII, 527 (*Frag. Hist. Graec.*, III, 258).

ii) Posidonius. le philosophe stoïcien, au troisième livre de ses *Histoires,* parlant de la guerre des gens d'Apamée contre ceux de Larisse, écrit ceci : « Leurs épées et leurs lances étaient rouillées et couvertes de crasse. Ils portaient de larges chapeaux avec des espèces de visières qui les protégeaient contre le soleil, tout en laissant leur cou à l'air. Ils traînaient avec eux des ânes chargés de vin et d'aliments de toute sorte ainsi que de pipes et de flûtes. instruments non de guerre. mais de réjouissances. » Id., IV, 176 (*Frag. Hist. Graec.*, III, 253).

Pierre BOYANCÉ.

Un souvenir minoen dans les poèmes homériques : les acrobates crétois

Une des grandes difficultés, un des grands attraits aussi que présente l'étude de l'*Iliade* et de l'*Odyssée*, c'est le caractère hybride de la civilisation qu'elles nous dépeignent. On l'a reconnu de longue date : « la ligne de démarcation entre la civilisation créto-mycénienne et la civilisation grecque passe en quelque sorte par les poèmes homériques » (Ch. Picard, *Les origines du polythéisme hellénique*, II, p. 59). Les indications divergentes qu'on y recueille semblaient un argument en faveur de la thèse qui voit dans les poèmes un tardif assemblage d'éléments disparates. Toutefois les progrès de l'archéologie permettent de réfuter cet argument. Les travaux récents qui ont été consacrés à la période, si longtemps obscure, qu'on appelle le Moyen âge hellénique (XIIe-VIIIe siècles av. J.-C.) montrent que, loin d'avoir rompu brutalement avec la période antérieure, elle s'y rattache au contraire de fort près : on le voit bien, en particulier, dans l'ouvrage de M. P. Demargne, *La Crète dédalique*. L'invasion dorienne, pas plus qu'en notre Moyen âge occidental les invasions barbares, n'a nullement effacé le souvenir de la brillante civilisation qui l'avait précédée. De l'âge mycénien à l'âge géométrique, la continuité se marque dans tous les domaines, et surtout par la lente et progressive évolution des formes et du décor dans la céramique, pour laquelle nos documents sont plus nombreux que pour les autres sources de notre information. Du « submycénien » au « protogéométrique », la transition est insensible : on le voit clairement en Attique, mais le fait apparaît aussi ailleurs.

Dès lors, il n'y a plus à s'étonner si le génial auteur des Poèmes, dans ce VIIIe siècle où tout porte à croire qu'il a vécu, mêle parfois à la peinture des usages de son temps le souvenir, qui n'avait pas dû disparaître, d'une époque plus policée. Certes l'essentiel de sa matière est emprunté à ce monde même qu'il voyait vivre : nous avons nous-même naguère, dans un article de la *Revue Archéologique* (1945, I, p. 87 sq.), montré quelle parenté d'esprit rapproche l'*Iliade* des représentations figurées qui apparaissent à Athènes précisément au VIIIe siècle sur les grands vases géométriques. Cependant certains passages du texte homérique évoquent des mœurs beaucoup plus anciennes : ainsi ceux qui font allusion aux exhibitions de certains acrobates, une coutume proprement crétoise. Nous voudrions reprendre ici une partie des savants commentaires que leur ont consacrés MM. Ch. Picard et F. Chapouthier, l'un dans une note de la *Revue Archéologique* (1947, II, p. 84), l'autre dans la brillante publication qu'il a donnée des épées d'apparat trouvées par lui en Crète, dans le palais de Mallia (*Etudes Crétoises*, V, p. 51 sq.).

Au chant XVI de l'*Iliade*, Patrocle tue d'un coup de pierre le cocher d'Hector, Cébrion, qui bascule et tombe de son char, la tête la première. Et Patrocle, railleur : « Oh ! oh ! dit-il, quelle souplesse ! Comme il fait bien la culbute ! »; si Cébrion était marin, comme il pêcherait bien les huîtres, ayant toutes les qualités d'un plongeur, « à en juger par l'aisance avec laquelle, sur la terre ferme, il culbute du haut de son char. Ah ! certes, on ne manque pas de bons acrobates chez les Troyens ! » (v. 745-750). Il y a dans ce passage deux éléments bien distincts : d'une part le héros grec compare son malheureux adversaire à un bateleur habile à faire le saut périlleux, et d'autre part il met en parallèle cette souplesse d'acrobate, talent de terrien, talent stérile, et celle des pêcheurs-plongeurs grecs de l'Egée, que les Troyens, moins familiers avec la mer, n'égalaient pas dans leurs prouesses. Le verbe κυβιστᾶν, qu'Homère emploie ici à deux reprises, a en effet le sens précis de « culbuter en avant pour faire la roue » et le κυβιστητήρ, c'est le jongleur qui fait la roue, touchant alternativement le sol avec les pieds et avec les mains.

Un autre passage de l'*Iliade* assure le sens de ce mot. Dans la description du bouclier d'Achille, Homère évoque la piste de danse où évoluent, dans Cnossos de Crète, les chœurs de jeunes gens et de jeunes filles. Tandis que ceux-ci exécutent leurs figures, « deux *kybistétères*, donnant le signal de la fête, font la roue au milieu de tous » (v. 604-605). Ainsi Homère attribue aux Crétois, déjà pour lui peuple de légende, l'usage de ce divertissement.

D'autres textes, postérieurs aux Poèmes, font allusion à l'art des *kybistétères*. Nous nous bornerons à rappeler les principaux.

C'est d'abord un passage célèbre de Platon (190 *a*). On sait que dans le *Banquet* le poète Aristophane développe une théorie de l'amour qui repose sur le mythe des androgynes, ancêtres des hommes actuels. Ces monstres munis de quatre bras et quatre jambes se mouvaient, dit-il, de deux façons : ou bien ils marchaient debout comme des hommes, ou bien, s'ils étaient pressés, ils culbutaient la tête en bas et avançaient rapidement sur leurs membres multiples comme des acrobates. Platon emploie précisément alors le mot κυβιστᾶν et décrit le mouvement que ce verbe désigne avec une parfaite précision.

Xénophon, dans les *Mémorables* (I, 3, 9) et dans le *Banquet* (II, 11) reprend le même terme quand il évoque le tour de bateleur qui consiste à faire la culbute entre des épées fichées dans le sol, la pointe en l'air.



Fig. 1. — Le *kybistétère* de Mallia.

Cette rondelle ornait la face inférieure du pommeau de l'épée (du côté de la main). Le personnage est travaillé au repoussé avec des compléments au burin. Il est vêtu d'une sorte de caleçon retenu à la taille par un cordon dont les extrémités, terminées par trois brins, pendent le long du corps. L'étoffe est ornée de motifs polychromes que l'artiste a rendus de son mieux avec les moyens dont il disposait.

Athénée enfin (V, 181 *b*) note que, comme la danse, l'art du saut périlleux (τὸ κυβιστᾶν) est originaire de la Crète.

Ce sont là témoignages bien clairs. Mais combien leur valeur apparaît mieux encore quand, à la suite de MM. Picard et Chapouthier, on les rapproche des documents figurés ! Nous connaissons en effet plus d'une représentation qui confirme la vogue des *kybistétères* en pleine époque minoenne.

En 1936, M. Chapouthier, explorant la région Nord-Ouest du palais de Mallia, sur la côte Nord de la Crète, eut l'heureuse fortune de retrouver deux épées de bronze, remontant au XVIIe siècle avant notre ère, remarquablement conservées. Sur le pommeau de l'une d'elles, une feuille d'or, délicatement travaillée au repoussé, représentait un acrobate faisant la roue (fig. 1), motif ingénieusement choisi pour décorer une surface annulaire. L'épée à laquelle appartenait ce beau

morceau d'orfèvrerie a peut-être servi à l'un de ces dangereux exercices auxquels a fait plus tard allusion Xénophon. M. Chapouthier a relevé dans son commentaire les correspondances égyptiennes, dont certaines remontent fort haut: ainsi les danseuses du tombeau de Mérou, à Sakkarah, si étrangement pittoresques, datent de l'Ancien Empire et sont de mille ans plus âgées que les épées de Mallia. La vieille prouesse athlétique qui charmait déjà les seigneurs de Memphis n'a donc pas cessé à travers toute l'antiquité de provoquer l'admiration des badauds.

En Crète même, on la retrouve figurée sur un anneau de bronze, provenant d'une tombe de Cnossos, ainsi que sur diverses pierres gravées dont M. Chapouthier a fait état. L'une d'elles toutefois doit retenir particulièrement l'attention par l'étroit rapport qu'elle présente avec le texte homérique, comme M. Ch. Picard l'a très heureusement souligné. C'est un sceau de calcédoine (fig. 2) remontant à la même époque que les épées (XVIIIe-XVIIe siècle avant notre ère). On y voit, parmi des fleurs qui ont tout l'air d'être des asphodèles, deux *kybistétères* exercer ensemble leur talent, tournant en sens inverse l'un de l'autre. Le caractère héraldique de cette composition symétrique et stylisée est très frappant. On ne peut guère ne pas y soupçonner, comme M. Picard l'avait suggéré déjà pour d'autres documents analogues (*Revue archéologique*, 1939, I, p. 262 sq.), des intentions autres qu'esthétiques, quelque symbolisme analogue à celui, bien connu, de la roue, qui parut longtemps chargée d'une vertu magique. Les *kybistétères* de Cnossos, μολπῆς ἐξάρχοντες, « préludant à la fête », ne faisaient sans doute qu'exécuter un rite religieux qui ouvrait la cérémonie.



Fig. 2. — *Kybistétères* (sur un sceau minoen).

Il apparaît ainsi qu'Homère a, sur ce point particulier, gardé le souvenir précis d'un rite bien connu des anciens Crétois. Comment ce souvenir s'était-il conservé jusqu'à lui ? Est-ce par des textes littéraires, héritiers de ces grandes épopées minoënnes dont certains indiçes ont fait supposer l'existence ? Est-ce par l'intermédiaire de monuments figurés comme la gemme crétoise retrouvée à Cnossos ? Est-ce simplement parce que l'habitude d'applaudir les *kybistétères* avait persisté à travers les siècles, passant « des palais minoens aux cours achéennes » et de là transmise aux Grecs classiques, à l'Etrurie, à Rome, et enfin à notre propre Moyen âge, où maints documents nous l'attestent ? L'important est pour nous qu'Homère y ait vu consciemment un legs des compatriotes d'Ariane aux beaux cheveux et que nous y reconnaissions la marque indubitable de cette continuité de civilisation qui, de plus en plus, se révèle à l'examen sur les bords de la mer Egée, de Minos à Homère comme d'Homère à Platon. Dans un spectacle des *Ballets des Champs-Elysées*, des forains sur la scène s'affairent à leur besogne, tandis qu'au milieu d'eux, centre de tout le chœur de danse, une acrobate fait inlassablement la roue, symbole vivant de leur vain et pénible métier. La jeune danseuse qui cabriole alors chaque soir sur les planches n'imagine guère qu'elle renouvelle ainsi, par un singulier retour, un rite obscur venu du fond des âges.

François CHAMOUX.

BIBLIOGRAPHIE

LITTÉRATURE FRANÇAISE

Antoine Adam. *Histoire de la Littérature française au XVIIe siècle*, I (Paris, Domat, 1948, 615 p. in-12°).

M. Adam commence une histoire littéraire de notre XVIIe siècle qui aura quatre volumes, dont voici le premier, consacré à l'époque d'Henri IV et de Louis XIII : la petite moitié du Grand Siècle, mais non petite si l'on considère le nombre des talents et la puissance de leur création.

Deux parties : 1600-1627, 1628-1642, et dans chaque partie : Poésie, Roman, Théâtre, dans la seconde en outre : Erudits et Philosophes autour de Gassendi et de Descartes. Des paragraphes sur les généralités, des paragraphes sur tous les auteurs ayant eu quelque renommée, mais avec le juste scrupule que, pour les « grands », les paragraphes deviennent des pages. En note l'indication des meilleures éditions et une bibliographie très discrète, mais qui permet d'aller plus loin C'est exactement le livre qui convient aux candidats à la licence si la période traitée est portée parmi les « questions », aux candidats à l'agrégation s'ils ont à leur programme l'un des auteurs essentiels de cette époque.

Mais tout curieux de nos lettres trouvera ici plaisir et profit. Il reverra les illustres (de Malherbe à Corneille, *Polyeucte* compris), mais il apprendra aussi à connaître cent *minores*, avec qui seuls les érudits sont familiers. Du nombre résulte d'ailleurs un peu une impression de morcellement, d'autant plus que M. Adam ne fait que de très rares citations. A ce reproche l'auteur répondra qu'il lui suffit que son *Histoire* donne envie de lire les œuvres, et je lui accorderai volontiers qu'elle est bien faite pour cela.

L'étude des individus n'empêche pas que se dégagent des vues d'ensemble sur ce qu'a été ce premier moment du classicisme, car il serait inexact de parler de pré-classicisme. Dès 1642 il y a « victoire complète et incontestée des principes classiques », bien loin qu'il faille attendre Boileau et son *Art poétique*. Il n'y a pas eu d'un côté Malherbe et de l'autre quelques attardés du XVIe siècle, irréguliers et romanesques; il n'y a eu qu'un seul et grand courant : Théophile et Saint-Amant sont d'accord avec Malherbe et Balzac. Enfin penser avec Sainte-Beuve que le classicisme est un ordre (et lié à l'ordre politique, monarchique), c'est ne pas voir qu'il est bien plutôt une volonté de créer, et de créer dans la liberté.

L'*Histoire* de M. Adam, qui vient après *La Formation de la Doctrine classique* de René Bray (et son *Esthétique classique*), après l'*Histoire de la Littérature française classique* (1660-1700) de Daniel Mornet, contribuera avec ces deux maîtres-livres à éclairer ce que M. Mornet appelait les *caractères véritables* et les *aspects inconnus* d'un siècle qu'à tort l'on croyait connaître. Le renouveau des conceptions se marque aussi bien dans les ouvrages sur des sujets plus spéciaux, comme celui que M. Nadal a consacré à Corneille. On ne saurait dire assez que depuis vingt ans environ se constitue peu à peu une image du XVIIe siècle extraordinairement jeune et vivante, qui devrait balayer de tous les manuels (MM. Castex et Surer en ont donné récemment l'exemple dans le leur) l'image conventionnelle où beaucoup continuent à se tenir.

Vie et richesse, l'ouvrage de M. Adam les possède. Je ne suis pas tout à fait aussi sûre qu'il aille toujours dans les profondeurs du sujet. Quand il parle du « baroque » de Malherbe, c'est avec une nuance de reproche, et si l'on a commis beaucoup d'excès et d'annexions abusives au nom du baroque, il y a dans ses manifestations une grandeur dont M. Adam ne me paraît pas rendre vraiment compte; peut-être même n'a-t-il pas saisi ce que le sujet a de central ? D'autre part avec son *Histoire*, avec la thèse de M. Pintard (et je n'oublie pas les travaux de M. Busson), avec l'admirable *Crise de la Conscience européenne* de Paul Hazard, continuée par sa *Pensée européenne au XVIIIe siècle*, nous suivons maintenant l'évolution de l'attitude humaine vis-à-vis de Dieu pendant une longue et capitale série d'années, mais là encore je n'ai pas l'impression que M. Adam « centre » suffisamment ce qu'il dit.

En tous cas on doit le remercier et féliciter de nous donner un livre solide et plaisant qui, fondues les neiges d'ennuyeux commentaires traditionnels, fait reverdir et refleurir une foisonnante période de nos belles lettres, ce printemps de notre classicisme.

Marie-Jeanne Durry.

LANGUES ANCIENNES

P. Perrochat, *Les Modèles grecs de Salluste*, Paris, Belles-Lettres, 1949 (coll. Ed. lat., sér. scient. XXIII), 87 p. in-8°.

Juste à temps pour les concours d'agrégation de 1949 nous arrive un travail de M. Perrochat, professeur à la Faculté de Grenoble, sur les sources grecques de Salluste; l'auteur, dont le *Programme d'Etudes Sallustiennes* paru dans la *Revue des Etudes Latines* (Mémorial, p. 197-214) est le guide le plus sûr et le plus pratique que nous puissions recommander à nos étudiants, nous apporte sur un sujet que nombre d'articles récents ont renouvelé, une solide mise au point.

Le premier chapitre, le plus long, est consacré comme il convient à Thucydide. Se fondant sur la préface à l'édition savante d'A. Croiset et sur l'article d'Ullmann étudiant le *Catilina* (*Rev. de Philol.*, 1918), M. Perrochat analyse toutes les ressemblances que l'on est en droit de noter (choix du sujet, contenu de l'œuvre, procédés d'exposition...), confronte ensuite les textes et termine par de bonnes pages sur langue et style avec tous les exemples souhaitables. L'influence de Thucydide est celle qui l'emporte de beaucoup. Voici maintenant un problème qui n'est guère connu que de rares spécialistes : l'historiographie hellénistique; ses tenants, moins désireux d'instruire que de plaire, comptaient, pour arriver au résultat souhaité, sur la rhétorique et sur le dramatique; si Salluste a bien construit ses monographies comme des drames, il a tourné le dos

aux recettes des disciples d'Isocrate et d'Aristote pour rechercher l'originalité et l'énergie par la concision. L'influence de Platon, en particulier sur les préfaces, a été définitivement mise en lumière par la brochure d'Egermann (1932); les rapprochements avec la *Lettre VII* sont probants; mais M. Perrochat, d'accord avec M. Rambaud (*Rev. Et. Lat.*, 1946, p. 115), explique comment Salluste a su faire profiter, si l'on peut dire, les idées platoniciennes de son expérience d'homme politique romain. Xénophon, Isocrate et Démosthène fournissent quelques traits et sentences qui ornent entre autres les discours. Salluste n'imite que les pages célèbres de ses modèles, preuve nouvelle, ajouterai-je, de l'existence d'une littérature écrite et orale (dans les écoles) de morceaux choisis; ses emprunts, il essaie de les dissimuler en les disséminant; d'ailleurs il les marque de sa griffe : presque toujours le τόπος grec est condensé dans le texte latin.

Naturellement les sources grecques de Salluste ne sont pas un sujet de leçon d'agrégation, mais à propos de tous les sujets classiques (composition, préfaces, discours, etc...) s'impose un paragraphe consacré aux Grecs que désormais il sera aisé de construire et de nourrir. Mais il n'y a pas seulement les agrégations présentes et futures et le livre de M. Perrochat sera le bienvenu parmi les latinistes à qui il ne cessera de rendre les plus grands services. Loin des thèses éphémères qui appellent aussitôt l'article qui les démolit, ils trouveront là une synthèse judicieuse, raisonnable et parfaitement claire. Trop de subdivisions peut-être, de A et de B, de 1° et de 2°, qui font parfois regretter l'éloquence distinguée d'un Croiset, mais ce n'est point un mince mérite d'éclairer une question que tant de doctes dissertations ont depuis vingt ans enrichie sans doute, mais au milieu d'une confusion qui mêle trop volontiers les noms d'auteurs inconnus et perdus au vocabulaire philosophique le plus nébuleux.

Marcel DURRY.

A. MEILLET et J. VENDRYES. — *Traité de grammaire comparée des langues classiques* (2e édit., revue et augmentée par J. VENDRYES). Paris, Klincksieck, 1948.

Depuis de nombreuses années le *Traité de grammaire comparée des langues classiques* de Meillet et de M. Vendryes — le « Meillet-Vendryes », comme on dit — était épuisé; la première édition de 1924, le second tirage de 1927 avaient été rapidement absorbés et il manquait aux étudiants — surtout pour le grec — un irremplaçable instrument de travail. De plus, vingt-cinq années s'étaient écoulées depuis la rédaction primitive de l'ouvrage : pendant ce temps, la connaissance du hittite avait profondément modifié la conception qu'on se faisait de l'indo-européen. Par ailleurs, des ouvrages importants, surtout publiés en France, avaient été consacrés à l'étude des langues grecque et latine : la seule *Collection Linguistique* s'était enrichie d'une dizaine de contributions considérables, sans parler de thèses ou d'autres travaux. M. Vendryes restait seul pour mener à bien la tâche délicate de donner une idée précise de ces nouvelles acquisitions tout en restant fidèle au principe de ne faire intervenir la « grammaire comparée » que dans la mesure où elle est nécessaire à la compréhension de faits proprement grecs ou latins. Son constant souci a été de pénétrer plus intimement encore la linguistique de connaissances philologiques précises. Je voudrais seulement donner quelques exemples qui montrent que ce livre, dont le texte est resté le même en gros, s'est constamment mis au courant des nouvelles connaissances et s'est enrichi d'une façon qui, pour être discrète, n'en est pas moins profonde.

Ainsi il était enseigné dans la première édition que l'« infixation nasale » constituait une violation unique à ce principe de la morphologie indo-européenne qu'aucun élément étranger ne peut pénétrer dans la racine : en quelques mots (§§ 237 et 238), M. Vendryes a fait le point : il suffit de comparer avec le même paragraphe de 1927. Aussi bien le caractère sonantique de l'« *e* renversé » pressenti par F. de Saussure, vérifié grâce au hittite, a été sobrement, mais nettement affirmé (§ 245) : aux étudiants plus avancés et plus curieux de se reporter aux *Origines* de M. Benveniste, s'ils veulent prendre une idée de l'importance générale de cette conception. La question du parfait latin en *— ui*, qui restait pendante, est résolue grâce aux travaux de M. Burger (§ 406); de même les *Origines* de M. Benveniste ont entraîné des modifications importantes en ce qui concerne les noms neutres en — ας (§ 605). En revanche, là où la clarté n'est pas encore entièrement faite, là où les recherches entreprises n'ont pas encore abouti à quelque chose qui puisse être sûrement enseigné, M. Vendryes a souvent conservé son texte primitif : ainsi pour la théorie de l'infinitif grec (§ 509 et 510), dans laquelle de grands progrès ont été faits, mais sans qu'une solution complète du problème — surtout au moyen — ait été jusqu'à présent apportée. Dans d'autres cas, comme celui des occlusives à appendice sifflant (§ 74), l'auteur renvoie simplement à la *Phonétique grecque* de M. Lejeune.

Mais ce qui ne donne pas un moindre prix à cette nouvelle édition, ce sont des remarques nouvelles, qui enrichissent encore le contenu concret du livre : d'ailleurs M. Vendryes, faisant quelques sacrifices du côté de la phonétique, a fait porter son nouvel effort sur les emplois. Ainsi, à propos du duel — question qui n'avait pas lieu d'être renouvelée — l'auteur ajoute des exemples topiques (§ 791) qui montrent le caractère artificiel de certains emplois; en regard du texte antérieur, la *Remarque II* du même paragraphe, qui complète si bien celle qui la précède, est une addition importante. A propos du genre (§ 801), une remarque nouvelle attire notre attention sur les noms indéterminés en grec et en latin. Un peu plus loin, c'est l'influence du type *cornua, genua* sur *ossa* et *artus* qui est mise en lumière, et aboutit à des formes telles que *assua* et même *artua*. Au paragraphe 863, nous avons une longue remarque sur les excès de la substantivation de l'infinitif à l'aide de l'article, tels qu'ils apparaissent à la fin de l'attique et à l'époque impériale : c'est ainsi que la description d'un état de langue donnée et l'histoire — « synchronie » et « diachronie », selon la terminologie de F. de Saussure — se pénètrent constamment. Il serait facile de multiplier de tels exemples : on constaterait qu'il n'est point de page, même quand il s'agit de questions dont l'optique n'a pas été profondément modifiée depuis 25 ans, où le texte primitif n'ait été précisé, complété, enrichi.

JEAN HUMBERT.

DEUXIÈME PARTIE

DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUE

ENQUÊTE SUR LA SITUATION DU FRANÇAIS EN GRANDE-BRETAGNE

I

C'est une heureuse surprise, pour un Français qui s'installe en Grande-Bretagne, de constater quelle importance continue d'avoir notre langue dans l'éducation et la vie culturelle de ce pays. Les Français, trop souvent victimes depuis un siècle d'une sorte de complexe d'infériorité, en particulier vis-à-vis des pays anglo-saxons, s'imaginent volontiers que toutes leurs valeurs à l'étranger sont en déclin et que leur langue est en train de perdre tout le terrain qu'ils voient l'anglais gagner dans les relations commerciales et diplomatiques. Il faut dire très nettement qu'il n'en est rien. J'ai réuni, après deux ans de séjour à Londres, de nombreux témoignages montrant que notre langue et notre culture connaissent dans ce pays une place privilégiée, qu'elles ne semblent pas près de perdre.

Et ceci ne se limite pas à la curiosité d'une intelligenzia, qu'on retrouve, je pense, dans presque tous les pays et qui continue de considérer Paris comme un lieu favorisé des arts et des lettres et dont on attend les innovations dans ce domaine, comme dans un autre ses chapeaux et ses parfums. Non que ce prestige soit dédaignable; mais la mode y a sa part, et il ne témoigne pas en lui-même de la vitalité de notre langue, puisque ces œuvres nouvelles paraissent en traductions. D'ailleurs, l'Angleterre est beaucoup plus réticente que les Etats-Unis à l'égard de notre littérature d'après guerre. J'ajoute que cette méfiance n'est pas du tout un signe de détachement, mais au contraire d'attachement plus ancien. Une élite intellectuelle a été profondément influencée en Angleterre par notre XVIII[e] et notre XIX[e] siècles (je pense, par exemple, à Harold Nicholson, le chroniqueur du « Figaro », écrivant récemment dans un hebdomadaire anglais que ses maîtres avaient été avant tout France et Barrès), et dans cette élite c'est en partie l'influence française passée qui fait obstacle aux courants récents.

ROLE DU FRANÇAIS DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Mais l'étude de notre **langue** n'est pas le fait d'une élite. Elle tient une place essentielle à tous les degrés de l'enseignement et en particulier dans le secondaire. Je voudrais précisément, dans ces quelques paragraphes, donner une idée de cette place, de la façon dont notre langue et notre littérature sont enseignées ici, des programmes et des examens dans le cycle secondaire.

Or une telle synthèse n'est pas aisée, d'abord parce que les structures de l'enseignement en Grande-Bretagne ne sont pas familières à tout lecteur français, ensuite et surtout parce que ces structures sont d'une extrême complication. L'Anglais, libéral et conservateur, n'a pas songé avant une date très récente à homogénéiser l'organisation de son enseignement, non plus que ses méthodes, comme on l'a fait en France de longue date (et la réforme en cours, si elle est destinée à simplifier les cadres et à donner à l'Etat une importance financière et administrative plus grande, doit néanmoins laisser à chaque établissement son indépendance culturelle). Aussi ne peut-on donner de précisions valant pour l'ensemble du pays. Qui veut savoir en France comment on enseigne telle discipline, les horaires et les méthodes, n'a qu'à consulter le « Recueil des Lois usuelles » et les Instructions de l'Inspection générale. Ce que je dirai, au contraire, ne sera précisément exact que pour quelques établissements où j'ai cherché mes exemples. Ces exemples pourront cependant donner une idée moyenne de l'étude du français en Grande-Bretagne.

Tout d'abord, le français occupe dans le secondaire une place de premier plan, beaucoup plus importante qu'aucune langue vivante, y compris l'anglais, dans notre propre enseignement, par le nombre des élèves qu'il touche. Non qu'il soit obligatoire; mais il est en fait universel : on peut dire que plus de 95 % des lycéens étudient le français dans les classes secondaires (dans telle grande « public school » de l'ouest de Londres, 550 élèves étudient le français contre une trentaine seulement qui font de l'allemand). En France, j'ai le souvenir qu'avant la guerre les effectifs des classes étaient également partagés entre l'anglais et l'allemand (l'événement a dû, il est vrai, faire évoluer cette proportion en faveur de l'anglais) : en Grande-Bretagne, le français prédominait déjà avec la même netteté avant la guerre. En fait, au témoignage de tous les pro-

fesseurs du secondaire que j'ai rencontrés, ne pas étudier le français est considéré comme une rare exception.

Mais surtout le français se trouve par rapport à toutes les autres langues vivantes, y compris l'allemand, dans une situation privilégiée : il est, dans le secondaire, la seule « première langue ». On sait que ce cycle compte ici cinq classes, que les Anglais numérotent dans l'ordre inverse du nôtre : or on commence le français en 1re, un an avant le latin, un ou même deux ans — suivant les établissements — avant la deuxième langue. Et dans le cas tout à fait exceptionnel où un élève ne commence pas le français en 1re, il ne le remplace pas par une autre langue, mais attend la 2e ou la 3e pour choisir entre allemand, espagnol ou italien. On voit donc — et ceci doit être souligné — que le français est en fait une discipline essentielle, sur le même plan que les mathématiques et l'anglais; au-dessus même de l'histoire qui est matière à option dans les classes d'examen (et assez souvent négligée, négligence surprenante pour un esprit français).

Bien loin que cette situation privilégiée du français tende à diminuer, elle semble devoir se renforcer et bénéficier de la décadence du latin et du grec. Ceux-ci connaissent outre-Manche le même sort qu'en France et beaucoup de professeurs voient dans le français le « Third Classic » (j'emprunte l'expression à un ouvrage de Mr. Orr, professeur à l'Université d'Edimburgh) qui est destiné à les remplacer, en unissant l'attrait et les avantages d'une langue vivante aux qualités pédagogiques et culturelles d'une langue mère.

Le français en effet a fourni à l'anglais une part très importante de son vocabulaire, en particulier dans le domaine littéraire et intellectuel; d'autre part, la pensée et l'art français n'ont cessé d'avoir une profonde influence sur l'Angleterre. On peut donc dire que, sans qu'il y ait entre les deux au même degré consanguinité et filiation, le français, à bien des égards, est à l'anglais ce que le latin est au français. Les professeurs anglais sont très conscients de cette valeur particulière de notre langue par rapport à la leur, et ceci, je pense, lui assurera un avenir prospère que devrait seconder encore la conjoncture politique.

Ceci dit, je n'irai pas prétendre que tous les anglais cultivés soient bilingues. Nous savons bien qu'on n'apprend pas une langue en cinq ans — non plus qu'en six ans — d'études secondaires. Mais si le français est le plus souvent mal parlé, j'ai fait l'expérience qu'il est mieux compris à l'oreille, et par un plus grand nombre, que l'anglais ne l'est en France. Les réactions du public aux films parlants français sont à cet égard assez significatives (il faut remarquer toutefois que les phonèmes français sont beaucoup plus clairs que les sons anglais pour l'auditeur).

L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'ÉCOLE

Le petit anglais consacre donc, pendant cinq ans, à peu près un sixième de ses heures d'école à l'étude du français, ce qui représente une proportion considérable. Quand aux méthodes, elles varient beaucoup selon le chef d'établissement, le professeur et la classe à laquelle il a affaire. L'orientation, en gros, est la même qu'en France, vers la méthode directe (très conforme au caractère anglo-saxon, qui ne recherche pas la logique et la cohésion d'ensemble, mais l'efficacité) et le cours entièrement en français. Cependant, j'y reviens, point de règlement ni d'instruction générale dans ce domaine; on s'en remet à la tradition et à la libre initiative. Une vue d'ensemble est donc impossible ou demanderait une très vaste enquête.

Un trait caractéristique cependant, et qui surprend un Français, est l'absence complète du point de vue littéraire dans le cycle secondaire. On lit le français, selon la force de la classe, dans des textes composés à l'usage des élèves ou dans des morceaux choisis de Maupassant et de Daudet. Mais l'histoire littéraire non plus que le commentaire de texte n'y ont de part. Il faut dire que cette discipline et cet exercice sont très étrangers à l'esprit britannique. L'histoire littéraire tient très peu de place, l'explication de texte est absente même dans l'enseignement de l'anglais au stade du secondaire; il serait donc surprenant de les trouver dans l'étude d'une langue étrangère. Point de textes littéraires au programme; plus exactement, point de programme. Une classe suffisamment forte lira **« le Tartuffe »** ou **« le Petit Chose »** sur la décision de son professeur. Mais il n'est pas question de rendre obligatoire la lecture d'une tragédie, comme nous mettons **Hamlet** ou **Macbeth** au programme de nos futurs bacheliers.

Ainsi donc, ces études françaises sont purement linguistiques, de même que les deux épreuves de français — écrite et orale — dans l'examen qui les consacre et correspond à notre baccalauréat, le « General School Certificate » (qu'on passe entre 15 et 16 ans). Si le candidat obtient une moyenne suffisante (analogue à notre « Mention Bien »), les mêmes épreuves lui donneront droit au « Matriculation » ou par abréviation « Matric », qui permettait autrefois l'accès de l'Université.

LE FRANÇAIS DANS LES CLASSES DE LETTRES SUPÉRIEURES

Par cet examen se clot le cycle secondaire proprement dit et par conséquent pour une fraction importante de la population scolaire, l'étude du français. Beaucoup, en effet, quitteront les lycées pour chercher un gagne-pain plus proche dans la préparation aux postes subalternes qu'offrent les affaires et l'Administration : orientation plus fréquente en Angleterre qu'en France où les diplômes comptent plus et où le cas est rare, d'un bachelier qui se contente de son bachot. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les études supérieures en Grande-Bretagne sont très coûteuses et par conséquent accessibles seulement aux élèves fortunés et aux boursiers, dont le nombre d'ailleurs s'est largement accru ces dernières années. De leur côté, ceux qui demeurent et poursuivent leurs études se spécialisent : un nombre important abandonne par conséquent le français.

Cependant le « Matric » n'ouvre plus à lui seul la porte de l'Université. Depuis déjà plusieurs années, la Grande Bretagne a créé une sorte de propédeutique, empiriquement, comme elle fait toute chose, pour remédier à la disproportion entre la capacité insuffisante des Universités et le nombre croissant des candidats. Cette « propédeutique » se donne dans certains établissements secondaires, sous la forme de

deux ou trois années d'études supplémentaires, analogues, avec de nombreuses réserves, à celles de nos classes supérieures et sanctionnées par un deuxième examen, le « Higher School Certificate », qui permet (avec les restrictions que j'apporterai tout à l'heure : rien n'est simple dans le système anglais !) l'accès à l'Université.

Dans ces deux années le futur étudiant commence donc à se spécialiser. Il choisit d'abord en gros entre les Sciences et les Lettres, et dans l'un de ces domaines trois matières qu'il doit harmoniser judicieusement en fonction de ses futurs examens universitaires. Le choix est d'ailleurs plus large que dans nos classes supérieures et les spécialisations plus nombreuses. L'espagnol et l'italien peuvent être choisis comme matière principale. A côté des Sciences et des Lettres, on trouve l'Economie politique, qui est naturellement l'objet d'une demande de plus en plus importante. Ainsi l'élève bénéficie à l'intérieur d'un même établissement d'un éventail plus vaste qu'en France (de même que plus tard son Université lui proposera un nombre de disciplines beaucoup plus élevé que n'en abritent les deux facultés de notre Sorbonne, disciplines qui sont, en France, disséminées dans des écoles spécialisées).

Dans cette première spécialisation, le français perd moins de clientèle qu'il n'en perdra à l'Université, car parmi les trois matières qu'il doit choisir, l'élève retient volontiers, fût-ce comme discipline secondaire, une langue qu'il a étudiée pendant 5 ans.

Alors commencent, dans des classes très peu chargées (5 à 10 élèves), les études littéraires : de 5 à 7 cours par semaine (rappelons que les cours sont ici de 40 minutes seulement). Comment sont-ils organisés ? Faute de pouvoir me référer à des horaires généraux, je prendrai un exemple précis : tel professeur d'un établissement de Londres dispose de 5 cours par semaine. Il en consacre deux à la linguistique — thèmes et versions; un à l'histoire de la littérature, qu'il fait en français, pour apporter à ses élèves le « background » nécessaire à l'explication des textes. Les deux autres heures sont réservées à ces explications. Il doit pour ces textes se conformer à une liste d'œuvres, établie ou acceptée annuellement par l'autorité qui organise l'examen — dans ce cas l'Université de Londres. Cette liste tient le milieu entre le programme de français d'une de nos classes du 2ᵉ cycle et celui d'un certificat de licence. Elle comporte deux parties : un groupe d'œuvres à étudier en détail, un groupe à lire et à étudier d'un point de vue général. Voici quel était, en 1948, le programme de Londres :

1. Etude de détail : La Fontaine (**Fables choisies**). **Le Cid** ou **Cinna. Andromaque** ou **Athalie. Le Misanthrope, la Princesse de Clèves.** Poètes romantiques (Extraits). **Le Monde où l'on s'ennuie.**

2. Etude générale : **Etudes anglaises** (Maurois). **Le livre de mon ami. Le jeu de l'amour et du hasard. Le Grand Meaulnes** ou **Les plaisirs et les jeux.** Poètes français contemporains.

Programme chargé, comme on voit, et avec une fenêtre ouverte sur la littérature contemporaine. D'autres universités sont moins exigeantes. Oxford en 1945 proposait :

1. **Horace. La Princesse de Clèves.**
2. **Le Livre de mon ami. Cyrano.**

Quoi qu'il en soit, le travail qu'on demande à l'élève dans ces classes nous est familier : il s'agit d'une explication psychologique et esthétique, où le point de vue historique a sa part, selon la méthode française. C'est même très exactement **notre méthode** qui, par l'intermédiaire des professeurs de français, a pénétré dans l'enseignement britannique — du moins est-ce là leur propre opinion et j'ai entendu plusieurs d'entre eux l'appeler couramment « french method » en en reconnaissant volontiers la richesse. Une restriction cependant : le Français, en dépit qu'il en ait, aime la rhétorique et l'explication de texte n'est pas seulement pour lui un exercice de jugement mais également de composition et d'élocution. L'Anglais, profondément rétif à la rhétorique, conçoit plutôt le commentaire de texte comme un exercice décousu de l'esprit et du goût. Peut-être n'a-t-il pas tort entièrement. Un exercice de rhétorique a certes ses vertus. Mais cette réserve peut nous rappeler que l'explication de texte est un exercice pédagogique et non point un genre en soi, comme l'usage qu'on en fait parfois le laisserait penser.

L'examen qui sanctionne cette sorte de propédeutique est difficile. Il comporte plusieurs épreuves écrites de 3 heures et une épreuve orale pour chacune des disciplines choisies. Le nombre des épreuves, ici comme ailleurs, varie selon les universités. Pour le français, on trouve en général :

Une épreuve linguistique écrite de 3 heures.

Une épreuve littéraire,

Un oral (ce dernier étant « surtout » un exercice de conversation).

Ce qui frappe avant tout, pour l'épreuve littéraire écrite, c'est le nombre de questions qu'on demande au candidat de traiter dans ce court espace de temps en même temps que le vaste choix qu'on lui propose ! Ainsi, sur le programme d'Oxford de 1945 que je citais tout à l'heure, l'épreuve littéraire comporte 12 questions dont le candidat doit traiter 5 : 2 obligatoirement, 3 au choix, en anglais. Les deux questions obligatoires imposent d'abord la traduction avec commentaire, de quatre passages d'une douzaine de lignes (donc plus d'une page de texte) pris dans les auteurs du programme. Parmi les autres questions, j'en choisis trois au hasard : « **Décrivez, en donnant des exemples, le rôle des confidents et des monologues dans** « Horace ». — **Quelle lumière jette le** « Livre de mon ami » **sur l'éducation en France du temps où A. France était enfant ?** » — « **Quelle parenté y a-t-il entre le théâtre de Corneille et** « la Princesse de Clèves ? » Certes, le candidat a étudié les textes dans l'année. Mais si l'on songe qu'il doit « boucler » ces cinq questions en 3 heures, une remarque s'impose : une telle épreuve ne peut être un exercice de composition, mais seulement une vérification hâtive des connaissances, et augmente pour l'année les risques de bachotage. Nous trouvons là de nouveau la méfiance à l'égard de la rhétorique, et cette fois-ci sous une forme grave. Car si l'on consent qu'il ne faille pas l'admettre sans prudence dans l'explication de texte, elle a manifestement la première place dans la dissertation, exercice de pensée construite et d'expression soignée. On dira qu'il s'agit là d'une épreuve de langue étrangère. Mais si l'on songe que, même dans sa propre langue, le lycéen anglais ne pratique ni l'explication de texte ni la dissertation littéraire et que l'épreuve d'anglais

du « General School Certificate » consiste ordinairement de la même façon dans une demi-douzaine de questions que l'élève doit traiter en 2 heures et demie, il apparaît que, jusqu'au seuil de l'université, l'exercice de la pensée rédigée, qui reste une des bases de notre formation intellectuelle en France, semble étrangement absente de la pédagogie anglaise. Je fais depuis deux ans un cours de composition à des professeurs qui préparent un examen supplémentaire de l'Université de Londres et ce cours me donne hebdomadairement l'occasion de vérifier les conséquences de cette méconnaissance de la rhétorique : l'Anglais procède par points, par touches, par aperçus originaux — il a rarement le souci de l'ensemble, d'une composition homogène et achevée.

L'ENTRÉE A L'UNIVERSITÉ

Je voudrais mener le lycéen jusqu'au seuil de l'université. Il n'y est pas encore : peu de collèges universitaires se contentent du « Higher School Certificate ». Londres et la plupart des autres centres réclament en plus l' « Intermediate », examen portant sur quatre matières, parmi lesquelles obligatoirement le latin pour un futur littéraire. Il est vrai que les épreuves du « Higher School C. » peuvent valoir, en tout ou en partie, pour cet « Intermediate », si l'on y obtient une note suffisante, comparable ici encore à celle qu'exige notre mention bien. Ailleurs, beaucoup de collèges universitaires imposent à leurs candidats un « Entrance examination » qui est pratiquement une sorte de concours d'entrée. Cet examen, dans sa forme, est analogue au « Higher », mais les questions posées sont plus difficiles, d'autant qu'il n'y a pas de programme. Tel collège en 1947 demandait d'abord à ses candidats le commentaire stylistique d'un paragraphe de Proust que plus d'un Français cultivé devrait relire à deux fois. Il leur fallait ensuite traiter deux questions choisies entre dix-neuf qui me paraissent être soit du niveau du baccalauréat (**« qu'entendez-vous par l'expression « l'unité d'une œuvre d'art » appliquée à une pièce de théâtre, un poème ou un roman ? »**), soit au-dessus de ce niveau (**« caractérisez l'humour de deux des écrivains suivants : La Fontaine, La Bruyère, Mme de Sévigné, Voltaire, Beaumarchais, Musset, Balzac, Gautier, France »**). Le tout, là encore, doit être fait en trois heures, et l'une des deux questions au choix traitée en français. Une telle épreuve met évidemment entre le lycée et l'université une barrière sensiblement plus haute que ne fait le baccalauréat.

* * *

On voit quels traits généraux se détachent de cet exposé : tout d'abord la place occupée par le français dans le cycle secondaire, qui dépasse de beaucoup, me semble-t-il, ce que le non-spécialiste imagine communément en France; ensuite, l'absence totale du point de vue littéraire avant le premier examen; par contre, son importance relative entre le « General » et le « Higher », dans un temps où, la spécialisation n'étant pas limitée à une seule matière, le français touche un nombre d'élèves assez considérable ! En France, un bachelier a étudié quelques textes anglais du point de vue littéraire. En revanche, s'il ne prépare pas une licence d'anglais ni ne passe par la « khâgne », il ne s'occupera plus de la littérature anglaise, à moins d'en avoir personnellement le goût. Je pense donc que l'étude littéraire de notre langue touche en fin de compte une proportion plus grande de la population scolaire que ne fait en France l'étude de l'anglais. Enfin cette étude se fait selon une méthode analogue à la nôtre et parfois inspirée par elle, avec les différences qu'y apportent le tempérament anglo-saxon et son utilisation par des élèves et des maîtres pour qui le français est une langue étrangère.

Ces traits dans l'ensemble laisseraient un Français sur une impression optimiste. Il faut y ajouter cependant la critique que j'ai entendue de la part, non point des professeurs, mais des élèves et des anciens élèves, à savoir que l'étude littéraire du français prenait précisément une place beaucoup trop importante après le « General School », alors que l'élève n'a pas de la langue une connaissance pratique suffisante. Toutefois c'est moins, semble-t-il, par une transformation de ces études pré-universitaires qu'il conviendrait de remédier à cet inconvénient, que par une amélioration de la formation linguistique qui précède cet examen.

André BOUTET DE MONVEL.

A PROPOS DE L'ÉPREUVE DE LATIN AU BACCALAURÉAT

Depuis quelques années, nous constatons que la nature et le choix des épreuves du baccalauréat sont l'objet de critiques de plus en plus constantes. Epreuves trop difficiles, mal adaptées à l'âge des élèves, incompétence des correcteurs ou inégalité dans leur cotation, sévérité excessive des jurys, tels sont les griefs les plus couramment portés contre nous. Il faut, bien sûr, faire dans cette matière la part de l'amertume des candidats « recalés », de l'irritation des parents déçus, de l'« opportunisme » d'une certaine presse qui voit dans la publicité donnée à ces critiques un moyen de satisfaire une partie de sa clientèle; il n'en reste pas moins vrai que notre expérience de correcteurs et d'interrogateurs peut nous montrer que les résultats obtenus ne sont pas toujours à la mesure du travail fourni pendant de longues années. Cette remarque, valable pour la plupart des matières, mérite tout particulièrement notre attention en ce qui concerne le latin. Il se trouve, en effet, qu'aux détracteurs accoutumés du baccalauréat, s'ajoutent, à l'égard des études latines, une partie de nos collègues qui font les plus grandes réserves sur la valeur intellectuelle et formatrice de l'enseignement des langues anciennes. Le sujet n'est donc pas neuf, mais il conserve toute son actualité : ainsi les quelques réflexions qui suivent ne seront peut-être pas inutiles.

DÉFAUTS CONSTATÉS

Je rappellerai brièvement les principales critiques faites à l'épreuve de latin au baccalauréat.

1° L'épreuve dépasse trop souvent le niveau des candidats. Les textes sont choisis au hasard, en dépit du bon sens. Ils traitent fréquemment de problèmes qui dépassent entièrement un élève moyen de 1re.

2° Non seulement les candidats sont incapables de comprendre un texte de difficulté moyenne, mais encore les meilleurs d'entre eux ne peuvent s'exprimer en une langue élégante ou même simplement correcte : loin d'être formatrice, l'étude du latin contribue ainsi à gâter le style des élèves.

3° Enfin les connaissances de la majorité d'entre eux sur l'histoire, la culture, la civilisation latines qu'est censée leur faire acquérir l'étude du latin sont pratiquement inexistantes.

Je ne prétends pas avoir enfermé dans ces trois points toutes les critiques qui sont portées contre l'étude du latin ni indiquer dans la réponse qui suit, des solutions définitives; je voudrais seulement présenter quelques remarques susceptibles d'offrir matière à discussion et à réflexion.

REMÈDES PROPOSÉS

1° **Choix plus judicieux des textes.**

Si nous en croyons notre expérience de correcteurs, l'épreuve ne correspond effectivement plus au niveau de la majorité des candidats, mais il convient d'ajouter que c'est en raison de la faiblesse croissante de ce niveau, commune d'ailleurs à presque toutes les matières. Il s'agit là d'un fait en quelque sorte « social » qui nous dépasse quelque peu. Nous ne pouvons toutefois rester insensibles devant une telle constatation. Il me semble qu'un choix plus judicieux des épreuves pourrait, dans une certaine mesure, correspondre de façon plus exacte tant au niveau d'ensemble des futurs bacheliers qu'à l'état d'esprit bien différent que créent chez eux les conditions de vie actuelles. Ne serait-il pas préférable, en effet, d'écarter tout texte à caractère exclusivement abstrait qui déroute le candidat de 16 ou 17 ans sans permettre le moins du monde de juger de ses capacités ? Il nous appartient donc à nous, qui sommes appelés tous les ans à proposer des sujets d'examen, de réfléchir à cette importante question et de nous montrer plus prudents dans le choix de nos textes.

J'ajouterai que cette remarque peut être étendue en partie, aux recueils de textes avec lesquels nous travaillons dans les classes et aux programmes dont ils ne sont que le reflet. Sans aborder ici la question délicate et bien vaste d'une modification profonde des programmes actuels, ne peut-on pas penser que Salluste n'est plus à sa place au programme de 3e, qu'Ovide est encore bien difficile pour des élèves de 4e qui ne sont pas, non plus, très aptes en général à traduire les « Lettres de Cicéron » dans leur texte intégral, etc. ?

2° **Souci accru de la qualité de la traduction.**

Nous pouvons maintenir contre tous ses détracteurs, qu'un des mérites essentiels de l'étude du latin est d'offrir aux élèves ce « dépaysement linguistique » qu'aucune langue moderne courante ne saurait leur offrir au même degré et qui leur permet ainsi de s'exercer avec fruit à un travail constant de remaniement de la phrase jusqu'à ce qu'ils parviennent à une forme appropriée et élégante. Il y a dans cet exercice une valeur pédagogique qu'aucun manuel spécialisé, si bien fait soit-il, ne saurait atteindre. Mais, il faut le reconnaître, nous n'obtenons que rarement cet idéal à l'examen. Il y a, à ceci, trois causes essentielles, me semble-t-il :

a) **Le choix même des textes.** — En effet, l'élève placé devant un texte trop difficile, trop abstrait surtout, ne saurait s'exprimer correctement ni élégamment dans une langue qu'en raison de son âge,

il n'est pas encore habitué à manier. Il n'aura pas les mêmes excuses si on lui propose des textes à caractère presque uniquement historique ou anecdotique dans lesquels il devrait faire appel à des connaissances précises de littérature, d'histoire ou de civilisation qu'il aurait apprises au cours de sa scolarité. D'ailleurs l'esprit pratique, trop pratique peut-être, et presque exclusivement tourné vers le concret, de nos élèves, l'exige de plus en plus.

b) **Certaines habitudes de « cotation »** contribuent à faire considérer à l'élève la « traduction en bon français » comme un exercice extrêmement périlleux, dont il est, dans tous les cas, préférable de s'abstenir. En effet, il est inévitable que dans son louable souci d'écrire un français correct et élégant, l'élève inexpérimenté s'écarte du texte latin et commette des contresens. Non moins louable est le correcteur qui, soucieux d'enseigner à ses élèves la fidélité au texte à traduire leur tient compte de ces contresens. Mais si, en revanche, il laisse passer les formes, lourdes, gauches, quoique conformes littéralement au latin, ou s'il ne les sanctionne qu'assez faiblement, qui pourrait reprocher à l'élève, avant tout désireux d'obtenir de « bonnes notes », de choisir la solution qui lui permette d'acquérir plus facilement ce résultat ?

c) **Le manque de temps** dont nous disposons actuellement, nous empêche souvent de donner à l'exercice de « traduction française » la place qu'il exige. Placé devant des horaires réduits, mais un programme toujours considérable, le professeur contraint d'expliquer tout de même un minimum de textes, ne peut pas toujours, autant qu'il le désirerait et qu'il serait souhaitable, permettre aux élèves de se livrer à cet exercice éminemment profitable pour eux. Un remaniement partiel des programmes, un équilibre plus grand dans la répartition des auteurs, un choix plus rigoureux mais aussi plus restreint des textes à expliquer, permettrait au professeur de concentrer ses efforts sur cet exercice dans lequel il trouverait d'ailleurs un champ d'application tout naturel de ces « méthodes actives » que certains s'efforcent de faire pénétrer dans l'enseignement secondaire. Appelés en effet à trouver à la suite de la première traduction, l'expression la plus élégante et la plus heureuse de la pensée de l'auteur, les élèves rivalisent d'ardeur pour proposer leur propre traduction. Que cet exercice ne soit pas immédiatement fécond, cela ne peut être nié; mais six ans de cet effort poursuivi avec constance ne pourraient avoir que les plus heureux effets.

3° **Enseignement méthodique de l'histoire et des antiquités romaines.**

Malgré l'importance plus grande donnée à ces questions par des manuels récents, il est certain que les connaissances des futurs bacheliers en histoire, en littérature ou en civilisation latines sont absolument insuffisantes et que, par là, notre enseignement manque un de ses buts essentiels. Là encore, une modification des horaires et des programmes pourrait apporter quelques progrès. D'une part, en effet, le manque de temps nous empêche, en général, de nous consacrer à autre chose qu'à des remarques rapides et dispersées à propos des textes, ce qui crée le désordre dans l'esprit des élèves; d'autre part, la conception des programmes actuels ne permet pas l'organisation d'un enseignement d'ensemble de ces matières. Il me semble qu'ils pourraient avantageusement prévoir une répartition, logique et suivie, de divers chapitres de l'histoire ou des notions de civilisations entre les différentes classes du 1er et du 2e cycle, associés aux auteurs expliqués dans ces classes. Mais sans aller si loin, ne peut-on se demander, comment il se fait, qu'à une époque où la coordination des programmes est à l'ordre du jour, l'histoire romaine se trouve comprimée dans un trimestre de la classe de 6e, alors qu'elle pourrait, tout au moins, comme elle l'était autrefois, se trouver utilement associée à l'étude du « De Viris » en classe de 5e ?

*
* *

Cette étude ne prétend être ni complète ni parfaite. Les remarques qu'elle présente peuvent ne paraître ni pertinentes ni entièrement justifiées. Mais à un moment où la défense du latin devient une de nos préoccupations primordiales, il me paraît utile de reconnaître les premiers nos erreurs et de nous efforcer d'y porter remède. Les lignes qui précèdent n'ont pas d'autre but que d'attirer l'attention de nos collègues sur certains problèmes et de les appeler à les discuter avec nous.

J. HELLEGOUARC'H,

COMPOSITION FRANÇAISE

(Classe de Lettres Supérieures)

SUJET

Vers 1702, Le Verrier écrit dans son ***Commentaire de la Satire II*** *de Boileau (****A Molière****, 1662) :*

« M. Des Préaux qui ne vouloit connoistre que ses livres, ne songeoit point à connoistre l'illustre Molière. M. de Puymorin, frère de nostre autheur et fort ami de cet excellent poète comique, leur fit faire connoissance. Leur caractère qui tendoit également au vray, leur génie et peut-être plus que tout cela les études que Molière faisoit d'après nature, ..les portèrent à se voir souvent. Leur amitié se forma bientost. Leur estime mutuelle ne fit qu'augmenter. Encore aujourd'huy l'autheur ne feint pas de dire publiquement qu'il met Molière au-dessus de Corneille et même de son amy Racine. La raison qu'il en donne, c'est qu'il prétend qu'encore que la Comédie soit d'un genre inférieur à la Tragédie, néanmoins il a mieux fourni sa carrière que les deux autres ne sont venus à bout de leur entreprise. »

Boileau corrige de sa main cette dernière phrase et écrit : « La raison qu'il en apporte, c'est que des trois c'est celui qui a le plus attrapé la Nature. »

Expliquer ce jugement de Boileau.

N. B. — *Il peut être utile de se rappeler les formules suivantes :*

Boileau. — ***Art poétique*** *(1674, chant III, 359) :*

Que la Nature donc soit votre étude unique,
Auteurs qui prétendez aux honneurs du comique...

Epître IX *(1675, vers 85) :*

Le faux est toujours fade, ennuyeux, languissant.
Mais la Nature est vraie et d'abord on la sent;
C'est elle seule en tout qu'on admire et qu'on aime...

Le P. Rapin. — ***Réflexions sur la Poétique d'Aristote*** *(1673) :*

« La grande règle de traiter les mœurs est de les copier sur la Nature et surtout de bien étudier le cœur de l'homme pour en savoir distinguer tous les mouvemens. C'est ce qu'on ne sait point : le cœur humain est un abisme d'une profondeur où la sonde ne peut aller. c'est un mystère impénétrable aux plus éclairés: on s'y méprend toujours. quelque habile qu'on soit. »

INDICATIONS POUR LE PLAN

INTRODUCTION

Depuis la Renaissance, tous les théoriciens répètent l'idée d'Aristote : l'Art est une imitation de la Nature; la formule d'Horace, **ut pictura poesis;** celle de Scaliger, **rerum est poeta imitator.** Toute la génération préclassique les commente; Corneille, Cotin aussi bien que Rapin et Boileau.

Dès 1636, Balzac critique un poème : **la Nature ne parle pas de cette sorte.** Vers 1660, la formule est partout. (Voir tout le chapitre, 2e partie, chap. 5, de R. Bray, **Formation de la Doctrine classique,** notamment p. 146, la citation de Visé, celle de Furetière). On interprète à ce moment : peinture des hommes moyens et des occupations de tous les jours.

I

Boileau vieillissant revient à l'idéal de sa jeunesse, celui des **Satires** encore plus que de **l'Art poétique;** il lutte contre ce qui lui apparaît comme une recherche affectée, d'où son mot sur Molière.

Sans doute Boileau n'oublie pas qu'il y a des règles de l'art, surtout au théâtre. Il ne demande jamais ni à la comédie, ni à la tragédie une simple copie de la réalité quotidienne. Elles doivent :

1° Dégager un caractère de tout ce qui l'entoure, le mettre dans une sorte d'état de pureté qui le fasse ressortir.

2° Créer une intrigue, former un nœud, un dénouement : une pièce de théâtre est un tout cohérent, ayant un commencement et une fin.

3° Les scènes doivent être liées, organisées, comporter des mouvements et des répliques, des symétries et des reprises.

4° Enfin le théâtre est le plus souvent écrit en vers, ce qui lui donne un ton et un style, une langue rythmée et soutenue. Bref, la peinture des choses ne fournit que la matière, la forme est voulue, en partie conventionnelle et héritée des Anciens. (Cf. Bray, p. 150, **Aristote;** p. 151, **d'Aubignac;** p. 153, **Boileau**). Dans cette forme il y a place pour une représentation de la nature, même laide (lutte de Boileau contre les théoriciens qui soutiennent le contraire).

II

En ce sens, Molière peut apparaître à Boileau âgé plus naturel que les tragiques, malgré : 1° les conventions scéniques très fortes : ce qu'il y a de ballet dans toutes les comédies de Molière, les reprises et les rythmes (**Scapin**); 2° la fantaisie poétique (**Amphitryon, Princesse d'Elide**); 3° la farce et le burlesque (**Dandin, Pourceaugnac**); 4° les dénouements romanesques et le conventionnel de certaines amours.

A cause de la peinture : 1° de caractères complexes : une passion forte, durable fait l'unité d'un

personnage (**L'Avare, Jourdain**), une passion secondaire et surprenante (**Harpagon** amoureux, **Jourdain** aussi). Largeur de cette peinture de l'homme.

2° Des mœurs : la société vue dans les comédies de Molière; l'arbitraire théâtral et la vérité, la famille, les conflits, les rapports humains en général (**Misanthrope, Tartuffe**).

3° Des conditions humaines, jusqu'à un certain point; ce qu'on peut découvrir chez Molière des habitudes politiques et professionnelles, quelque chose, mais assez peu.

Richesse et variété de cette peinture; ce qu'elle a de local, c'est-à-dire de situé en un pays et en un temps; ce qu'elle a d'universel. Molière à l'étranger, Molière de nos jours, notamment dans des théâtres populaires. « Il a attrapé la nature ».

III

Mais les tragiques ? Privés en partie de la peinture des mœurs; toute tragédie est historique, peint un moment et un pays : **Polyeucte, Nicomède, Britannicus, Mithridate.** Rapports entre des hommes qui ont vécu alors et là. Non la vérité absolue de l'histoire (modifications biographiques), ni des mœurs, mais ce que le public (cultivé) imagine de l'histoire, en accepte. Réaction contre le romanesque de la tragédie 1630. Surtout éloignement dans le temps qui donne un charme poétique aux événements; importance du rêve et de l'imagination au xviie siècle (cf. le succès grandissant de l'Opéra). Valeur du dépaysement poétique dans **Iphigénie** et **Phèdre,** déjà dans **Bajazet.** Mais même chez Corneille : **Andromède, Psyché** et aussi **Nicomède** ou **Rodogune,** ou **le Cid.** Œuvre poétique, la tragédie nous éloigne de la vie quotidienne; elle ne peint pas des mœurs que nous pouvons observer, il faut les imaginer à travers les livres; en ce sens moins naturelle que la comédie.

Peinture des passions humaines. Distinction de passions qui font rire (la vanité, l'avarice...) et de passions qui font trembler (la jalousie criminelle, l'ambition chez les Grands, la haine mortelle...). Le germe de ces passions chez tous les hommes, leur développement funeste chez les Puissants : les vrais héros de tragédies sont des rois : moindre résistance du milieu social aux violences des tempéraments, conséquences plus grandes des passions. Chez Corneille, extrême importance des mobiles sociaux : honneur; recherche de la liberté intérieure; l'exploit ou le crime comme délivrance du moi le plus secret. Chez Racine, passion amoureuse rare et souvent monstrueuse; aveu de l'impuissance de la volonté à dominer la part obscure de l'âme.

Le spectateur découvre l'homme derrière le héros, et tout le mystère de sa propre nature (voir les préfaces de Racine). Héros hors de l'ordre commun par leur naissance, les circonstances de leur vie, la violence de leurs passions — mais vrais parce que chacun sent en soi la logique des divers mouvements des passions (Phèdre est une créature **raisonnable**); ils se jugent, s'expliquent au public. Peinture de la nature moins accessible que celle de la comédie: de là, la nécessité d'être préparé à la représentation tragique.

CONCLUSION

Comédie et tragédie ramènent l'homme à soi, lui font sentir non pas ce qu'il est, mais ce qu'il pourrait être, **purifiant** les passions. Découverte de l'essence et non de l'accident.

Seulement la comédie, plus proche de la vie bourgeoise moyenne, peint des types qui nous apparaissent comme universels. La tragédie qui peint des individualités reste plus lointaine. Les passions qu'elle décrit seraient insupportables si trop proches, vêtues à notre mode; éloignement nécessaire par la poésie, le rôle de l'imagination.

L'auteur des **Satires,** vieilli, soucieux du réel quotidien.

A. CART.

L'EXPLICATION DE TEXTES ÉCRITE

L'explication de textes est, dans l'enseignement du français, l'exercice de base, celui qui permet le mieux de pénétrer la pensée ou les sentiments et d'apprécier le style d'un auteur, d'« apprendre à lire ». On est maintenant d'accord sur la méthode qui lui convient : elle doit être analytique et inductive; elle demande que l'on suive le texte dans son mouvement, que l'on en tire successivement les remarques qu'il suggère, et que, sobrement, pour conclure, on groupe les plus intéressantes dans un ordre logique, qui fasse bien apparaître les caractères dominants du passage que l'on a étudié.

Telle doit être du moins l'explication orale. Mais la méthode en peut-elle être exactement appliquée aux explications écrites, telles qu'on en propose assez souvent au baccalauréat, où l'on précise d'ordinaire qu'elles devront être « composées » ? Dans un travail écrit, l'ordre, le plan, la logique dans la suite des idées et dans les transitions sont des qualités que l'on exige, et elles y sont en effet essentielles. Ne sont-elles pas inconciliables avec cette analyse précise et vivante, mais forcément décousue que nous réclamions tout à l'heure ? Oui, en apparence; en fait, moins qu'il ne semble. La première tâche restera en effet l'étude attentive du texte, ligne après ligne; mais, cette fois, on ne laissera pas les remarques éparses; on les rassemblera toutes dans une synthèse ordonnée. En somme, l'explication écrite ne sera pas autre chose que la dernière partie de l'explication orale, avec plus de développement.

Une objection : que faire des remarques qui ne portent que sur des difficultés de vocabulaire ou de syntaxe ? En général, ces remarques ne sont pas les plus intéressantes; mais elles sont nécessaires et il ne faut pas les esquiver : nous croyons que l'on peut, ou bien les placer, en dehors de la rédaction du devoir, au bas de la première page, en notes, ou bien, après l'introduction, en faire l'objet d'un paragraphe de début. Voici l'esquisse d'une explication composée :

PORTRAIT D'HARPAGON PAR MAÎTRE JACQUES

(*L'Avare*, III, 1)

Harpagon. — *Pourrais-je savoir de vous, Maître Jacques, ce que l'on dit de moi ?*

Maître Jacques. — *Oui, monsieur, si j'étais assuré que cela ne vous fâchât point.*

Harpagon. — *Non, en aucune façon.*

Maître Jacques. — *Pardonnez-moi, je sais fort bien que je vous mettrais en colère.*

Harpagon. — *Point du tout, au contraire, c'est me faire plaisir, et je suis bien aise d'apprendre comme on parle de moi.*

Maître Jacques. — *Monsieur, puisque vous le voulez, je vous dirai franchement qu'on nous jette de tous côtés cent brocards à votre sujet, et que l'on n'est point plus ravi que de vous tenir au cul et aux chausses, et de faire sans cesse des contes de votre lésine. L'un dit que vous faites imprimer des almanachs particuliers, où vous faites doubler les quatre-temps et les vigiles, afin de profiter des jeûnes où vous obligez votre monde; l'autre, que vous avez toujours une querelle toute prête à faire à vos valets dans le temps des étrennes ou de leur sortie d'avec vous, pour vous trouver une raison de ne leur donner rien. Celui-là conte qu'une fois vous fîtes assigner le chat d'un de vos voisins, pour vous avoir mangé un reste d'un gigot de mouton; celui-ci que l'on vous surprit, une nuit, en venant dérober vous-même l'avoine de vos chevaux; et que votre cocher, qui était celui d'avant moi, vous donna dans l'obscurité je ne sais combien de coups de bâton, dont vous ne voulûtes rien dire. Enfin, voulez-vous que je vous dise ? on ne saurait aller nulle part où l'on ne vous entende accommoder de toutes pièces. Vous êtes la fable et la risée de tout le monde; et jamais on ne parle de vous que sous les noms d'avare, de ladre, de vilain, et de fesse-mathieu...*

Harpagon, en battant Maître Jacques. — *Vous êtes un sot, un maraud, un coquin et un impudent.*

Maître Jacques. — *Eh bien ! Ne l'avais-je pas deviné ? Vous ne m'avez pas voulu croire. Je vous avais bien dit que je vous fâcherais de vous dire la vérité.*

Situation du passage. — Harpagon — grande merveille ! — veut donner une soirée en l'honneur de Marianne qu'il prétend épouser. Maître Jacques devra préparer un festin et sortir le carrosse. Mais le cuisinier-cocher, qui a de la dignité et de la conscience, demande beaucoup d'argent pour traiter honnêtement les hôtes de son maître et il se refuse à atteler des chevaux qui ne sont que des ombres. Là-dessus, Valère, pour faire sa cour au père de sa belle, se charge de tout régler. Maître Jacques écoute avec impatience les observations de l'intendant, et surtout ses flatteries envers Harpagon. Avec une louable franchise, il ne cache pas à l'avare qu'on le traite dans la ville avec moins de ménagement. La curiosité d'Harpagon est éveillée; d'où sa question, par où débute notre passage.

Explication de quelques expressions. — La langue de cette page a à peine vieilli. Relevons seulement l'emploi de « comme » pour comment : « apprendre comme on parle de moi »; de « où » à la place d'un relatif précédé d'une préposition : « des almanachs où vous faites doubler les quatre-temps », « les jeûnes où vous obligez votre monde ». Peut-être ne dirait-on pas non plus « un reste d'un gigot », mais « le reste... ». Précisons enfin le sens de quelques vertes expressions : les « brocards » sont des paroles mordantes et railleuses; « tenir au cul et aux chausses », c'est ou bien serrer de près, ou bien, comme ici, critiquer sans ménagement; « fesse-mathieu », mot étrange, d'étymologie incertaine, désigne un usurier sordide; « vilain » est un synonyme plus populaire d'avare et de ladre.

Composition et mouvement de la scène. — 1° Dans la première partie de cette petite scène, on voit Harpagon presser Maître Jacques de lui apprendre ce qu'on dit de lui. Maître Jacques se dérobe; Harpagon

promet de ne pas se fâcher; Maître Jacques cède enfin. 2° Nous avons au centre un portrait d'Harpagon : d'abord l'idée générale : Harpagon est la risée du quartier; puis les racontars qui circulent sur son compte et une conclusion par la reprise de l'affirmation du début. 3° Pour finir, Maître Jacques est battu.

La petite comédie. — Ce passage fait un tout. Il est comme une petite comédie à lui seul. Un *problème* se pose dès le commencement : Harpagon tiendra-t-il sa promesse ou bien Maître Jacques ne sera-t-il pas puni de sa franchise ? La fin de la scène nous apporte la solution : Maître Jacques a été un imprudent, sinon un « impudent ». Et le spectateur tire de sa mésaventure cette *moralité* que toute vérité n'est pas bonne à dire (Gil Blas, avec son archevêque, fera à ses dépens même constatation dans une situation analogue). Le *comique* est ici dans la déconvenue du valet, dans la cocasserie des racontars et dans la bastonnade, empruntée au comique de la farce.

Les caractères. — 1° Nous avons ici un *portrait du personnage principal*. C'est le deuxième depuis le début de la pièce (le premier a été fait par La Flèche à Frosine). Mais ce nouveau portrait, adressé à l'original lui-même, ce qui est plus piquant, ne doit pas être pris très au sérieux. C'est évidemment une « charge ». Si le début et la fin de la scène ajoutent peut-être deux traits au caractère d'Harpagon, sa duplicité et sa mauvaise foi, le portrait lui-même n'est que la caricature de son vice. Il sert pourtant à la mettre en relief : il faut que cette avarice soit prodigieuse pour fournir une matière aussi inépuisable à l'imagination du quartier.

2° Ce portrait de l'avare nous renseigne aussi sur le *caractère du portraitiste*. Il est tout naturel dans la bouche d'un valet cuisinier et cocher. Maître Jacques voit surtout dans la lésine d'Harpagon les conséquences qu'elle a pour ses domestiques, et les anecdotes qu'il rapporte sentent la cuisine ou l'écurie. Au fait, s'il se risque à tant de franchise, c'est sans doute, comme il l'a dit, qu'il aime malgré tout son maître, mais c'est peut-être aussi dans le vain espoir de le corriger, pour le plus grand profit de toute la valetaille. Il y a dans cet espoir de la candeur et de la naïveté.

L'intérêt pour l'action. — Ce petit intermède amusant n'est pas sans intérêt par rapport à l'action de l'ensemble de la pièce. La mésaventure de Maître Jacques va provoquer les railleries de Valère, par suite une exaspération de la haine du valet pour l'intendant, haine qui le poussera à le dénoncer lors du vol de la cassette. Cependant le lien avec le reste de l'intrigue est assez lâche. Aussi bien savons-nous que l'intrigue n'a qu'un intérêt accessoire dans les comédies de Molière.

Le style. — Inutile d'insister sur le mérite principal de ce passage, qui est d'être, comme toujours chez Molière, si parfaitement approprié au personnage, ici d'une verve et d'une verdeur toutes populaires.

Marcel Bizos.

VERSION LATINE TRADUITE ET COMMENTÉE

(Classe de Seconde)

OU CICÉRON REÇOIT UNE PRÉCIEUSE LEÇON DE MODESTIE

TEXTE

Sic (1) tum existimabam, nihil homines (2) aliud Romae nisi de quaestura (3) mea loqui. Frumenti in summa caritate (4) maximum numerum miseram; negotiatoribus comis, mercatoribus justus, mancipibus liberalis, sociis (5) abstinens, omnibus eram visus in omni officio diligentissimus. Excogitati quidam erant a Siculis honores (6) in me inauditi. Itaque hac spe decedebam (7), ut mihi populum Romanum ultro omnia delaturum putarem (8). At ego cum casu diebus iis (9), itineris faciendi causa, decedens e provincia, Puteolos (10) forte venissem, cum (11) plurimi et lautissimi (12) in iis solent esse, concidi pœne, judices, cum ex me quidam quaesisset (13), quo die Roma exissem (14) et num quidnam esset novi. Cui cum respondissem me e provincia decedere : « Etiam mehercule, inquit, ut opinor ex Africa (15) ». Huic ego jam stomachans fastidiose : « Immo ex Sicilia » inquam. Tum quidam, quasi qui omnia sciret : « Quid ? tu nescis », inquit, « hunc Syracusis (16) quaestorem fuisse ? » Quid multa ? (17) Destiti stomachari, et me unum ex iis feci qui ad aquas venis-

TRADUCTION

Je croyais alors qu'on ne parlait à Rome que de ma questure : à un moment où le blé était extrêmement cher, j'en avais envoyé une très grande quantité; affable envers les gros négociants, juste envers les marchands, généreux avec les fermiers de l'Etat, intègre avec les alliés, j'avais été trouvé par tout le monde plein de zèle dans tout l'exercice de ma charge. Les Siciliens avaient inventé pour moi des honneurs inconnus jusque-là. Aussi quittais-je la province avec l'espoir que le peuple Romain allait, de lui-même, m'offrir tous les emplois. Cependant comme il se trouva que la nécessité de ma route, au retour de ma province, m'avait par hasard amené à Pouzzoles au moment où les Romains les plus considérables ont l'habitude de séjourner en grand nombre dans ces parages, je tombai presque de mon haut, juges, lorsque quelqu'un me demanda quel jour j'avais quitté Rome, et s'il y avait du nouveau. Sur ma réponse que je revenais de ma province : « Hé oui, parbleu, dit-il, d'Afrique, n'est-ce pas ? ». Déjà impatienté, je lui dis avec hauteur : « Mais non, de Sicile ». Alors un quidam, avec un air de tout savoir : « Eh quoi !

sent. Sed ea res (18), judices, haud scio an (19) plus mihi profuerit, quam si mihi tum essent omnes gratulati. Nam posteaquam sensi populi Romani aures hebetiores (20), oculos autem esse acres atque acutos, destiti quid de me audituri essent (21) homines cogitare; feci ut postea cotidie praesentem me viderent (22).

(CICÉRON, Pro Plancio, 64).

ignores-tu que notre ami a été questeur à Syracuse ? ». Bref, je cessai de me fâcher, et je fis comme si j'étais venu à la plage. Mais cette déconvenue, juges, m'a peut-être été plus utile que si tout le monde m'avait alors félicité. Car, après avoir compris que le peuple Romain avait l'oreille un peu dure, mais les yeux vifs et perçants, je cessai de songer à ce que l'on entendrait dire de moi : je fis en sorte que, par la suite, on me vît chaque jour en personne.

COMMENTAIRE

Ce passage est tiré d'un plaidoyer que Cicéron prononça pour la défense de C. Plancius, un de ses amis politiques, ancien questeur. Après avoir, dans la première partie, prouvé l'innocence de son client, dans la seconde, il répond aux reproches dont on l'avait lui-même chargé. L'anecdote contée ici illustre une réflexion qu'il vient de faire : « Il se passe tant d'événements à Rome, qu'on sait à peine ce qui se fait dans les Provinces. »

(1) *Sic*, comme un démonstratif, annonce la proposition infinitive *nihil homines... loqui*. — (2) *Homines :* ou bien « la population », ou bien, plus vaguement, « les gens ». — (3) *De quæstura :* Cicéron avait été questeur à Lilybée, en Sicile; il y avait quatre questeurs en Sicile, magistrats financiers sous les ordres du gouverneur. — (4) *In summa caritate :* les cours du blé dépendaient des arrivages; l'approvisionnement de Rome, l'annone, posait parfois de graves problèmes. — (5) *Negotiatoribus... sociis :* en ordre d'importance décroissante. — (6) *Honores :* Cicéron avait certainement été un fonctionnaire honnête, consciencieux, intelligent. Les Siciliens ne l'oublièrent pas, puisque, par la suite, ils lui confièrent leur cause dans l'affaire de Verrès. — (7) *Decedebam :* terme propre pour un magistrat qui quitte sa province. — (8) *Hac spe... putarem :* suivant un latinisme fréquent, l'idée de pensée est exprimée deux fois. *Putarem* fait pléonasme. — (9) *Diebus iis :* annonce *cum*; le démonstratif quand il est adjectif et antécédent n'a souvent pas plus de valeur que l'article défini du français. — (10) *Puteolos :* aujourd'hui Pouzzoles, plage mondaine de la Campanie. — (11) *Cum :* là où le français emploierait le relatif précédé d'une préposition (pendant lesquels). — (12) *Plurimi et lautissimi :* le latin n'aime pas faire dépendre deux adjectifs l'un de l'autre; il les sépare par une conjonction de liaison, surtout quand le premier est *multi* ou *plurimi*. — (13) *Quaesisset :* littéralement : m'eût demandé; on sait que le latin marque l'antériorité avec plus de soin que le français. — (14) *Roma... exissem :* première erreur. — (15) *Ex Africa :* deuxième erreur. — (16) *Syracusis:* troisième erreur. — (17) *Quid multa: i. e. dicam.* — (18) *Ea res :* toujours donner du mot *res* une traduction précise, suivant le contexte. Ici : mésaventure, désillusion ou déconvenue. — (19) *Haud scio an :* je ne sais si... ne... pas = peut-être. — (20) *Hebetiores :* comparatif de *hebes, hebetis*, littéralement « émoussé ». Le comparatif a ici une valeur voisine du positif : assez, plutôt dures. — (21) *Audituri essent :* la périphrase n'a pas une valeur différente de *audirent*. — (22) *Viderent :* souligné par *praesentem* en contraste avec *audirent*.

La vanité de Cicéron s'étale souvent dans ses discours de façon un peu déplaisante, témoins ces mots qui précèdent notre passage : « Je me flatte que personne n'osera dire qu'il y ait jamais eu en Sicile de questeur plus aimé et plus considéré que moi. » Mais ici elle ne nous choque pas, parce qu'il est le premier à se moquer de lui-même. La narration, avec ses trois parties : les illusions de l'homme politique, sa déception, la morale pratique qu'il en tire, est nette et spirituelle. Elle nous offre aussi des aperçus sur la vie romaine; nous y voyons, en province, les rapports d'un bon magistrat avec ses administrés et l'affluence des riches citadins dans une plage à la mode.

M. B.